



3 juillet 2026

Original : anglais, espagnol et portugais

**Commentaires des Membres sur les
propositions d'initiatives pour l'année
caféière 2026/27**

1. La Directrice exécutive souhaite rappeler aux Membres que, conformément aux procédures énoncées dans le document [JC-13/25 Rev.2](#), telles qu'approuvées par le Conseil international du café (CIC) lors de sa 140^e session tenue au Honduras en octobre 2025, les Membres ont été invités à soumettre des propositions d'initiatives à mettre en œuvre par l'OIC (documents [ED-2496/25](#) et [ED-2496/25 Rev. 1](#)).
2. Au total, 21 propositions ont été reçues, comme indiqué dans le document [ED-2505/26](#), et les Membres ont été invités à soumettre leurs commentaires avant le 29 mai 2026.
3. Des commentaires formulés par trois Membres au sujet des propositions ont été reçus et sont reproduits dans les annexes exactement tels qu'ils ont été soumis :
 - (a) la Colombie (**annexe I**) ;
 - (b) le Salvador (**annexe II**) ; et
 - (c) le Brésil (**annexe III**).
4. En outre, deux Membres ont fourni des informations complémentaires concernant leurs propositions respectives, lesquelles sont reproduites dans les annexes telles qu'elles ont été soumises :
 - (a) le Salvador (**annexe IV**) ; et
 - (b) le Mexique (**annexe V**).
5. Conformément aux procédures en vigueur, le Comité commun est désormais invité à parvenir à un consensus sur les initiatives proposées, en vue de soumettre des recommandations au Conseil pour examen et approbation au plus tard trois semaines avant sa session d'automne.

[Logo]

Agriculture

ANALYSE DU PLAN DE TRAVAIL ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ (OIC) 2026–2027

Le document ED-2505/26, publié par l'Organisation internationale du café (OIC) le 17 avril 2026, est un appel officiel lancé aux Membres pour qu'ils soumettent leurs commentaires sur 21 initiatives proposées pour l'année caféière 2026/27.

Contexte :

Dans le document ED-2495/25, daté du 28 novembre 2025, l'OIC a invité les Membres à soumettre des propositions d'initiatives susceptibles d'être incluses dans le programme des activités (PdA) pour l'année caféière 2026/27. Les propositions ont été reçues le 27 février 2026.

Comme convenu par le Conseil, les initiatives peuvent porter sur des questions relatives aux projets, aux statistiques, à la promotion et au développement des marchés, ainsi qu'au financement du secteur du café. La disponibilité budgétaire est subordonnée à l'approbation du budget administratif 2026/27 ; il est prévu qu'environ 30 000 livres sterling seront disponibles pour soutenir les propositions soumises.

Brésil : (14 propositions)

Le Brésil a soumis 14 propositions de projet pour le plan de travail de l'OIC. Dans une note verbale (Rebraslon-003/2026), le pays a rejeté l'utilisation du formulaire figurant à l'« annexe II » et le recours à des consultants externes, demandant à l'OIC de mener ces études en utilisant son personnel permanent et son budget ordinaire.

Les propositions de ce pays ne sont pas présentées dans le format fourni par l'OIC, mais peuvent être regroupées en trois domaines :

- Marché et commerce :

(i-iii) Expansion du commerce international du café : prospection du potentiel des marchés émergents : les cas de la Chine, de l'Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient ;

(iv) *Analyses des stratégies nationales réussies visant à promouvoir et encourager la consommation de café.*

(v) *La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et les opportunités pour le commerce du café sur le continent africain.*

(vi) *Enjeux et perspectives du commerce international du café soluble à l'horizon 2030.*

(vii) *Inventaire du traitement tarifaire des produits à base de café dans les récents accords commerciaux entre différentes zones de libre-échange.*

(viii) *Mise à jour sur les investissements directs étrangers (IDE), ainsi que sur les fusions et acquisitions dans l'industrie mondiale du café.*

[Logo]

Agriculture

(vii) Obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce du café : nouveaux défis.

- *Durabilité et technologie :*

(x) Préservation des ressources en eau pour la culture du café : l'exemple du programme brésilien « CAFÉ PRODUTOR DE ÁGUA » (Café producteur d'eau) à l'intention des autres pays producteurs.

(xi) La mécanisation de la culture du café : une voie vers une productivité accrue et des revenus plus élevés pour les producteurs.

- *Santé et capacités des producteurs :*

(xii) Effets positifs de la consommation de café sur la santé.

(xiii) Inventaire des bonnes pratiques en matière de stockage du café et de leurs retombées pour les caféiculteurs.

(xiv) Nouveaux sous-produits de la culture du café : moyens supplémentaires d'accroître les revenus des caféiculteurs.

Analyse des propositions du Brésil :

Au vu des propositions soumises par le Brésil, le ministère colombien de l'Agriculture et du Développement rural n'est pas en mesure de se prononcer sur les projets individuels, étant donné que, bien que ces questions relèvent de l'intérêt national, les informations fournies ne permettent pas une analyse plus détaillée.

Les 14 propositions soumises par le Brésil témoignent d'une orientation nettement commerciale et expansionniste visant à positionner le café sur la scène internationale comme un produit de grande consommation. Toutefois, du point de vue de la Colombie, il convient de les analyser avec prudence, étant donné que le Brésil dispose d'une structure de production, commerciale et industrielle sensiblement différente de celle de la Colombie.

Par conséquent, le ministère colombien de l'Agriculture et du Développement rural suggère que les propositions du Brésil intègrent une approche différenciée fondée sur l'espèce, la qualité, l'origine, le système de production et la taille des producteurs, afin d'éviter que les études ne favorisent une vision homogène du café qui profite principalement aux modèles de production à grande échelle et mécanisés ou à ceux associés au café Robusta et au café industriel.

En outre, la Colombie propose que ces études comprennent une évaluation spécifique des impacts de l'expansion du café soluble, de la libéralisation du commerce et de la mécanisation sur les écarts de prix des cafés Arabica doux, la viabilité économique des petits producteurs de café, la répartition de la valeur au sein de la chaîne et la préservation des attributs de qualité et d'origine. Ainsi, la participation de la Colombie contribuerait à équilibrer l'agenda du marché en mettant l'accent sur le développement rural, la durabilité et la différenciation commerciale.

[Logo]

Agriculture

Données d'analyse : le Brésil est le premier producteur mondial de café et produit à la fois du café Arabica et du café Robusta, ce dernier représentant une part importante de ses exportations et étant largement utilisé dans l'industrie de transformation.

En revanche, la Colombie occupe une position distincte sur le marché international grâce à son café Arabica lavé, reconnu pour sa qualité et pour le prix plus élevé qu'il atteint par rapport à d'autres types de café. L'OIC rend compte des écarts de prix entre les Doux de Colombie, les Naturels brésiliens et les Robustas, démontrant que tous les cafés ne sont pas en concurrence dans les mêmes conditions et ne sont pas valorisés de la même manière sur le marché international.

Par conséquent, un programme de l'OIC trop axé sur l'expansion commerciale, le café soluble, la réduction des obstacles et la promotion générique de la consommation pourrait profiter de manière disproportionnée aux pays caractérisés par une production à grande échelle, des niveaux de mécanisation plus élevés, une production de Robusta et une industrie de transformation consolidée, comme le Brésil. Cela ne servirait pas nécessairement les intérêts de pays comme la Colombie, où la culture du café se caractérise par un modèle de production à petite échelle, à forte intensité de main-d'œuvre et de travail de la terre, associé à un café doux distinctif, dont la valeur dépend largement de la reconnaissance de sa qualité, de son origine et de ses attributs spécifiques.

El Salvador (2 propositions)

- **Feuille de route pour un fonds national de capture du carbone, monétisant les services écosystémiques des forêts de caféiers**

Résumé de la proposition : L'initiative vise à formaliser et à renforcer le rôle des caféiculteurs en tant qu'alliés stratégiques dans la lutte contre le changement climatique, en reconnaissant les services environnementaux fournis par la culture du café dans le cadre de systèmes agroforestiers. El Salvador estime qu'un hectare de terres caféières plantées de grands arbres peut capturer entre 70 et 80 tonnes de carbone. Outre la séquestration du carbone dans la biomasse aérienne et dans le sol, ces systèmes contribuent à réduire la déforestation, à préserver la biodiversité et à renforcer la résilience environnementale des zones rurales.

Dans ce contexte, le fonds est proposé comme un mécanisme fiduciaire à l'échelle nationale visant à : i) accroître et diversifier les revenus des producteurs à long terme grâce à la reconnaissance économique de leurs services environnementaux ; ii) financer la transition d'un plus grand nombre d'exploitations vers des systèmes agroforestiers durables ; et iii) contribuer à la réalisation des engagements nationaux en matière de climat en renforçant le secteur du café en tant qu'outil d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

[Logo]

Agriculture

Analyse des propositions du Salvador :

Bien que le Salvador ait soumis deux propositions, aucune annexe n'accompagnait le projet intitulé « Validation des pratiques de caféiculture à faible risque dans le cadre des régulations relatives à la déforestation », ce qui aurait permis une analyse technique de sa portée, de sa faisabilité et de ses implications pour les pays producteurs.

En ce qui concerne le projet « Feuille de route pour la création d'un fonds climatique national dédié à la séquestration du carbone dans la caféiculture », la Colombie considère que les travaux menés par le secteur du café dans le cadre de systèmes agroforestiers constituent une stratégie d'atténuation du changement climatique à fort impact, présentant un grand potentiel d'accès aux mécanismes de financement vert.

Toutefois, afin de garantir la viabilité et la durabilité de ce mécanisme, la Colombie estime essentiel que l'OIC veille à l'inclusion d'une analyse technique du rendement économique direct pour les producteurs de café. À cet égard, la transition vers des pratiques durables et les processus de mesure, de certification et de vérification du carbone ne doivent pas devenir une charge financière ou administrative supplémentaire pour les petits exploitants. Au contraire, ce mécanisme devrait contribuer à renforcer la résilience productive de la culture du café face au changement climatique, promouvoir les systèmes agroforestiers, encourager la conservation et la restauration des sols, améliorer la traçabilité environnementale et de la production, et générer des revenus supplémentaires grâce à des systèmes de paiement pour les services écosystémiques, des incitations climatiques ou l'accès à des marchés différenciés.

Il est également jugé pertinent que la feuille de route intègre des analyses techniques allant au-delà de la séquestration du carbone dans la culture du café, et évalue également des alternatives pour la transition agricole et le soutien à l'utilisation d'intrants biologiques, dans le but de réduire progressivement la dépendance vis-à-vis des engrais azotés conventionnels et d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre associées à leur utilisation actuelle. De cette manière, le fonds pour le climat pourrait devenir un outil efficace pour mobiliser des ressources en faveur d'une culture du café à faible émission de carbone, résiliente, traçable et socialement inclusive, garantissant que les avantages économiques et environnementaux profitent effectivement aux petits producteurs de café.

Gabon (1 proposition)

- **Renforcement des capacités opérationnelles de la CAISTAB pour l'accès au financement et la dynamisation de la filière café au Gabon.**

Résumé de la proposition : La production nationale de café au Gabon a connu un déclin significatif, passant d'environ 2 000 tonnes dans les années 1960 à moins de 50 tonnes aujourd'hui. Cette situation est principalement attribuée au vieillissement des plantations, à l'exode de la jeune population rurale vers des secteurs tels que le pétrole

[Logo]

Agriculture

et la sylviculture, ainsi qu'à l'absence de programmes soutenus de recherche, d'innovation et de développement pour le secteur du café.

Dans le but d'inverser cette tendance, la CAISTAB (Caisses de stabilisation et de péréquation) a élaboré une stratégie visant à atteindre une production de 1 093 tonnes de café commercial sur une période de cinq ans, grâce au renforcement institutionnel et productif du secteur.

Dans ce cadre, l'initiative sollicite l'appui technique de l'OIC afin de consolider la CAISTAB en tant qu'entité financièrement attractive pour les investissements étrangers. À cette fin, un soutien est envisagé pour l'élaboration de plans d'affaires, l'identification de sources de financement et la conception d'une stratégie de mobilisation des ressources contribuant à la relance durable de la culture du café au Gabon.

Analyse des propositions du Gabon :

La Colombie réaffirme sa vision de la coopération Sud-Sud au sein de l'OIC ; il est reconnu que l'initiative du Gabon constitue une proposition de redressement institutionnel visant à transformer la CAISTAB en une entité techniquement solide et financièrement robuste, capable de mettre en œuvre son plan de sauvetage de 12 milliards de francs CFA. La Colombie soutient donc ce projet, en gardant à l'esprit que l'article 1 de l'Accord international sur le café (AIC) met en avant l'objectif d'encourager les Membres à créer un secteur du café durable sur les plans économique, social et environnemental.

En outre, la proposition est pertinente dans la mesure où elle favorise le renforcement institutionnel, l'élaboration de plans d'affaires, l'identification de sources de financement et la mobilisation de ressources pour les petits exploitants et les acteurs ruraux – des éléments susceptibles de contribuer à la relance de la production, au maintien des jeunes dans les zones rurales, au renouvellement des plantations et au renforcement des capacités nationales en matière de recherche, d'innovation et de développement dans le secteur du café.

Honduras (1 proposition)

- **Statistiques de marché : Développement d'une méthodologie technique permettant de mesurer avec précision la consommation intérieure, afin de faire face à la volatilité des prix extérieurs en renforçant le marché local.**

Résumé de la proposition : Le Honduras affiche l'un des taux de consommation intérieure de café les plus bas de la région, avec une consommation par habitant estimée à moins de 2 kilogrammes par an. Actuellement, le marché intérieur absorbe moins de 10 % de la production nationale, ce qui oblige le pays à exporter plus de 90 % du café produit et le rend fortement dépendant de la volatilité des prix internationaux.

[Logo]

Agriculture

Face à cette situation, l'Institut hondurien du café (IHCAFE) propose l'initiative intitulée « Développement d'une méthodologie de mesure de la consommation intérieure de café au Honduras », qui vise à concevoir un outil régulier et normalisé permettant de générer des statistiques fiables sur la quantité et la qualité du café consommé sur le marché local.

En consolidant les informations techniques et statistiques, cette initiative vise à renforcer l'élaboration de politiques publiques, de programmes éducatifs et de normes de qualité destinés à encourager la consommation intérieure de café. On espère que cela contribuera à réduire l'écart entre les revenus minimums vitaux des producteurs en renforçant la commercialisation sur le marché intérieur et en diversifiant les débouchés pour le secteur hondurien du café.

Analyse de la proposition du Honduras :

La Colombie pourrait s'inspirer de la méthodologie élaborée par le Honduras en collaboration avec l'OIC, en vue de valider ou de renforcer ses propres systèmes de promotion de la consommation de café dans les ménages et les circuits institutionnels. Bien que la Colombie soit l'un des principaux producteurs mondiaux de café Arabica, la consommation intérieure s'élève à 2,2 kg par habitant et par an pour 2025, ce qui est inférieur aux chiffres enregistrés dans des pays tels que le Brésil et le Costa Rica, où la consommation atteint respectivement 5,9 kg et 4 kg par habitant.

De même, l'initiative présentée par le Honduras met en évidence l'absence de statistiques concernant la qualité du café consommé sur les marchés intérieurs. À cet égard, il est suggéré que les analyses de la consommation intérieure ne se limitent pas à l'estimation des volumes, mais intègrent également des variables telles que la qualité du café consommé, l'origine, le prix, le pouvoir d'achat, les habitudes de consommation et les éventuels effets de substitution entre l'Arabica, le Robusta et les mélanges industriels.

Données d'analyse : L'analyse réalisée met en évidence que la Colombie est l'un des principaux producteurs de café Arabica lavé doux, un facteur qui doit être pris en compte lors de l'évaluation de la dynamique de la consommation intérieure et des stratégies visant à promouvoir la consommation.

Dans le cas de pays tels que la Colombie et le Honduras, l'un des facteurs susceptibles d'influencer les niveaux et les caractéristiques de la consommation intérieure concerne l'accès, le prix et la qualité du café disponible sur le marché local. En Colombie, par exemple, une part importante de la consommation intérieure pourrait être associée à des cafés ou mélanges de qualité inférieure importés de pays tels que le Brésil, ce qui s'explique, entre autres, par des dynamiques de substitution de la demande dictées par les prix. C'est pourquoi il est suggéré que les analyses de la consommation intérieure ne se limitent pas à l'estimation des volumes, mais intègrent des variables telles que la qualité du café consommé, l'origine, le prix, le pouvoir

[Logo]

Agriculture

d'achat, les habitudes de consommation et les éventuels effets de substitution entre l'Arabica, le Robusta et les mélanges industriels.

Inde (1 proposition)

- **Renforcer la traçabilité et les capacités des petits exploitants dans le secteur indien du café afin de favoriser la conformité avec le règlement de l'UE sur la déforestation (EUDR).**

Résumé de la proposition : L'initiative vise à renforcer les capacités des petits exploitants et des communautés tribales productrices de café en Inde afin de se conformer au règlement de l'Union européenne sur la déforestation (EUDR). À cette fin, elle propose d'améliorer les systèmes de traçabilité numérique grâce à des outils de géolocalisation, à la cartographie par polygones et à des programmes de formation spécialisés destinés aux producteurs.

La proposition prévoit le renforcement des processus de vérification sur le terrain des informations géospatiales via l'application India Coffee, ainsi que le développement d'une infrastructure numérique conçue pour garantir une traçabilité plus solide et plus efficace. De même, elle encourage l'adoption de pratiques de production de café durables, conformes à la norme indienne de durabilité du café (Indian Coffee Sustainability Standard) et à son système de certification INDICOF.

Avec le soutien de l'OIC, cette initiative vise à protéger les moyens de subsistance des petits exploitants, à renforcer les chaînes d'approvisionnement durables du café et à garantir la présence et la compétitivité continues du café indien sur les marchés internationaux, en particulier face aux nouvelles exigences réglementaires de l'Union européenne en matière d'environnement.

Analyse de la proposition de l'Inde :

La Colombie se félicite que cette initiative cible les petits exploitants et les communautés tribales, reconnaissant que la culture du café est un moteur socio-économique essentiel pour les régions rurales tant en Inde que dans d'autres pays producteurs.

Toutefois, lors de la mise en œuvre de cette initiative, l'OIC doit veiller à ce que les charges opérationnelles et techniques liées aux processus de vérification ne se transforment pas en coûts cachés ou en tâches administratives supplémentaires non rémunérées pour les caféiculteurs bénéficiaires, en particulier dans un contexte marqué par la volatilité des prix internationaux et la hausse des coûts de production.

À cet égard, le ministère colombien de l'Agriculture et du Développement rural propose que l'OIC facilite un échange de bonnes pratiques entre le système INDICOF de l'Inde et les systèmes de traçabilité mis en place en Colombie. L'objectif devrait être axé sur l'interopérabilité des données, afin que les pays producteurs puissent adopter un langage technique commun dans leurs

[Logo]

Agriculture

relations avec les autorités de l'Union européenne, contribuant ainsi à réduire les coûts de mise en conformité individuels.

Mexique (1 proposition)

- **Élaboration d'une méthodologie visant à définir des prix de référence équitables pour le café mexicain de qualité afin d'améliorer la rentabilité de l'activité caféicole, conformément au mandat de la nouvelle loi sur le développement durable de la culture du café**

Résumé de la proposition : La loi sur le développement durable de la culture du café au Mexique vise à réglementer, promouvoir et protéger la production, la transformation et la commercialisation du café national conformément aux principes de durabilité, de justice sociale et de souveraineté alimentaire. À cette fin, elle prévoit la création de la Commission nationale pour le développement de la culture du café et d'un Comité de surveillance des prix, destinés à renforcer la gouvernance et la transparence dans le secteur mexicain du café.

Le Mexique soutient que le prix de référence de la Bourse de New York (contrat KC) ne reflète pas de manière adéquate les coûts réels liés à la production, à la transformation, au transport et au stockage du café, une situation qui limite la capacité de plus de 500 000 familles de caféiculteurs à obtenir un revenu équitable et durable.

Dans ce contexte, l'initiative propose d'élaborer un cadre méthodologique permettant de générer des informations techniques afin de définir des fourchettes de coûts et des moyennes pondérées différenciées par région et par étape de la chaîne de valeur. Cette méthodologie viserait à couvrir au moins 70 % de la production nationale et à intégrer des variables telles que les prix à terme, les écarts de prix et les catégories de café.

Parmi les principaux résultats attendus figurent l'élaboration de notes techniques présentant les coûts de production actualisés, une analyse des coûts de commercialisation et une méthodologie visant à renforcer la compétitivité du secteur grâce à une plus grande transparence sur le marché du café.

Analyse de la proposition du Mexique :

La Colombie soutient l'initiative présentée par le Mexique. Il est jugé opportun que le Mexique poursuive l'élaboration de méthodologies permettant d'estimer les prix de référence et les coûts de production, étant donné que de tels instruments sont essentiels pour mettre en place des mécanismes visant à protéger les producteurs contre les fluctuations importantes des prix du café et/ou des coûts de production. Ces outils fournissent des informations techniques, périodiques et comparables pour orienter les décisions de politique publique, concevoir des instruments de stabilisation et réduire l'exposition des caféiculteurs à la volatilité du marché.

[Logo]

Agriculture

En outre, dans le cadre de l'élaboration par le Mexique d'une méthodologie visant à estimer les prix de référence et les coûts nationaux, et dans une optique de coopération Sud-Sud, la Colombie estime qu'il est opportun que la méthodologie proposée s'appuie sur les travaux entrepris par le pays, ainsi que sur les enseignements tirés et l'expérience acquise en matière d'estimation du prix de référence national et du coût moyen de production du café. Cela contribuerait à renforcer la conception méthodologique, à promouvoir les échanges techniques entre les pays producteurs et à faire progresser les outils qui contribuent à protéger les revenus des caféiculteurs contre la volatilité des marchés, les coûts de production et la variabilité climatique.

Données d'analyse :

Il est important de noter que le café est un **produit de base**, en ce sens qu'il est négocié sur les marchés internationaux dans des conditions relativement standardisées. Bien qu'il existe des différences liées à la qualité, à l'origine, à la variété et à la transformation, le café vert est négocié à l'échelle mondiale en tant que matière première dont le prix est fortement influencé par des facteurs tels que l'offre et la demande internationales, les récoltes dans les principaux pays producteurs, les stocks, les taux de change, la spéculation financière et les cours boursiers.

Compte tenu de cette caractéristique, la Colombie dispose déjà d'un prix de référence national, estimé et publié par la Fédération nationale des caféiculteurs (FNC). Ce rôle découle du cadre institutionnel de la politique colombienne du café, en vertu duquel la FNC, en sa qualité d'administrateur du Fonds national du café (FoNC), met en œuvre des instruments de la politique du café tels que la garantie d'achat. Le FoNC est un compte parafiscal composé de ressources publiques provenant principalement de la taxe sur le café, géré par la FNC en vertu d'un contrat signé avec le gouvernement national. Dans ce contexte, le prix de référence national sert de guide pour le marché et d'instrument lié à la garantie d'achat.

Par ailleurs, en 2024 et 2025, la Colombie a mis au point une méthodologie permettant d'estimer le coût moyen de production du café. Cette méthodologie a été élaborée par le Secrétariat technique de la FEPCafé, l'organisme auquel la loi n° 2294 de 2023 a confié cette fonction. Le pays dispose ainsi désormais d'un outil permettant d'actualiser mensuellement le coût moyen de production, information essentielle au fonctionnement du Fonds de stabilisation des prix du café.

En effet, l'objectif de la FEPCafé est de contribuer à la stabilisation des revenus des producteurs de café. À cette fin, il est essentiel de comprendre l'évolution des coûts de production et leur relation avec le prix de référence national du café, afin que des mécanismes de stabilisation puissent être activés lorsque la hausse des coûts ou la baisse des prix affecte de manière significative les revenus des producteurs.

[Logo]

Agriculture

Pérou (1 proposition)

- **Programme national de transformation du café : productivité durable, résilience face aux changements climatiques et revenus décents dans 13 régions du Pérou**

Résumé de la proposition : le Pérou est confronté à d'importants défis structurels dans son secteur du café, comme en témoignent les faibles niveaux de productivité, avec des rendements estimés à seulement 14,5 quintaux par hectare, principalement en raison du vieillissement des plantations. En outre, le pays est confronté au risque que près de 45 % de ses exportations de café soient affectées par les exigences du règlement de l'Union européenne sur la déforestation (EUDR).

Pour relever ces défis, la proposition vise à renouveler 50 000 hectares de plantations de café à l'aide de matériel génétique de haute qualité et résilient au changement climatique. Elle encourage également la mise en place de systèmes agroforestiers intégrant la culture du café à celle d'essences forestières et fruitières, dans le but de diversifier les sources de revenus des producteurs et de contribuer à la séquestration de 25 à 40 tonnes d'équivalent CO₂ par hectare.

Cette initiative prévoit également la mise en place d'une plateforme géoréférencée dotée d'un système de surveillance par satellite afin de garantir le respect des critères de « déforestation zéro », ainsi que l'amélioration de la qualité du café, l'objectif étant d'obtenir des notes de dégustation supérieures à 84 points selon les normes de la Specialty Coffee Association (SCA).

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le Pérou sollicite un fonds d'amorçage de 30 000 dollars américains destiné à la validation technique de l'initiative, dans le but de catalyser un investissement total estimé à 180 millions de dollars américains, cofinancé par le gouvernement péruvien et des fonds de coopération internationale.

Analyse de la proposition du Pérou :

La Colombie exprime son soutien à la proposition soumise par le Pérou, reconnaissant que la résilience climatique et la traçabilité numérique sont des éléments fondamentaux pour la durabilité et la compétitivité du café sur le marché mondial. À cet égard, il est proposé que la plateforme numérique développée par le Pérou soit partagée en tant que bonne pratique au sein du cadre de l'OIC, favorisant ainsi l'harmonisation des normes de traçabilité afin d'éviter l'application de critères divergents entre les pays producteurs.

En outre, étant donné qu'en mars 2026, la Colombie a enregistré une baisse de 29,1 % de sa production de café due à des facteurs climatiques, ainsi qu'une réduction de 42,6 % de la valeur de la récolte, le pays reconnaît pleinement la nécessité de garantir un revenu minimum vital aux producteurs grâce à des stratégies de diversification agroforestière et au renforcement d'une production résiliente.

[Logo]

Agriculture

Enfin, il est noté de manière positive que le Pérou sollicite un fonds de démarrage minimal pour cofinancer l'initiative, sachant qu'il bénéficie déjà de contributions de l'État et de la coopération internationale, ce qui démontre un engagement institutionnel et financier visant à assurer sa durabilité et son évolutivité.

Analyse comparative des approches stratégiques et des budgets

Pays	Initiative(s) clé(s)	(AIC 2022)		Budget demandé
		Principes (Objectifs de l'article 1)	Approche stratégique	
Brésil	14 propositions : marchés émergents (Chine, Asie du Sud-Est), santé, mécanisation et sous-produits.	Paragraphe 5 : Expansion et transparence du commerce. Paragraphe 7 : Développement de la consommation et des marchés. Paragraphe 9 : Promotion de la qualité.	Article 26 : Élimination des obstacles au commerce et à la consommation. Article 27 : Promotion et développement des marchés. Article 32 : Études, enquêtes et rapports.	0 USD (Recours au personnel permanent de l'OIC).
El Salvador	Fonds carbone et validation de la déforestation à faible risque.	Paragraphe 13 : Faciliter l'accès aux instruments financiers et à la gestion des risques climatiques.	Art. 40 : Gestion durable des ressources	Non spécifié dans l'initiative
Gabon	Renforcement du CAISTAB pour accéder à des	Paragraphe 8 : Soutien à la gestion des ressources financières destinées	Art. 38 : Financement dans le secteur du café	Non précisé dans l'initiative

[Logo]

Agriculture

Pays	Initiative(s) clé(s)	(AIC 2022)		Budget demandé
		Principes (Objectifs de l'article 1)	Approche stratégique	
	financements internationaux d'.	à des initiatives durables.		
Honduras	Méthodologie de mesure de la consommation nationale de café.	Paragraphe 7 : Promotion du développement de la consommation dans les pays producteurs.	Art. 27 : Campagnes d'information, de promotion et de recherche.	20 000 USD.
Inde	Traçabilité numérique et formation à la conformité réglementaire (EUDR).	Paragraphe 14 : Relever les défis liés à la traçabilité et aux coûts de production.	Art. 32 : Études techniques et rapports. Art. 40 : Secteur du café durable	200 000 USD.
Mexique	Méthodologie pour la définition de prix de référence équitables fondés sur les coûts.	Paragraphe 4 : Forum consacré à la volatilité et aux distorsions des prix. Paragraphe 15 : Solutions fondées sur le marché pour la création de valeur ajoutée.	Art. 26 : Élimination des obstacles au commerce et à la consommation. Article 32 : Analyse de la chaîne de valeur.	Ressources pour des services de conseil technique spécialisés.
Pérou	Productivité durable, résilience et	Paragraphe 3 : Développement d'un secteur durable.	Article 40 : Secteur du café durable.	30 000 USD (fonds d'amorçage).

[Logo]

Agriculture

Pays	Initiative(s) clé(s)	(AIC 2022)		Budget demandé
		Principes (Objectifs de l'article 1)	Approche stratégique	
	revenus décentés.	Paragraphe 12 : Stratégies visant à garantir un revenu minimum vital.	Art. 41 : Amélioration du niveau de vie et des conditions de travail.	

Recommandations stratégiques de la Colombie :

- La Colombie doit adopter une position globale concernant les 21 initiatives proposées pour l'année caféière 2026/27, fondée sur un leadership constructif et un soutien technique aux producteurs, en mettant l'accent sur l'atténuation de la crise de rentabilité reflétée dans les chiffres enregistrés en mars 2026.
- Étant donné que la Colombie n'a présenté aucune initiative propre, et conformément à cette demande, elle recommande de soutenir les propositions qui génèrent des outils reproductibles ayant un impact régional, tels que ceux présentés par l'Inde, le Pérou et le Honduras, en veillant à ce que les investissements profitent à tous les pays producteurs.
- En outre, étant donné que 83,5 % des exportations colombiennes sont constituées de café vert Excelso, le pays devrait soutenir l'initiative de l'Inde visant à faciliter la mise en conformité avec le règlement de l'Union européenne sur la déforestation. À cet égard, la Colombie doit insister pour que les outils de géolocalisation et de traçabilité soient accessibles et peu coûteux pour les petits producteurs, conformément à la nécessité de relever les défis de traçabilité du secteur.
- La Colombie a réalisé des progrès significatifs dans l'élaboration de méthodologies d'estimation des prix de référence nationaux et des coûts de production du café, et peut donc servir de référence technique pour la région. Par conséquent, en ce qui concerne la proposition du Mexique, un forum d'échange d'expériences et de connaissances techniques entre la Colombie et le Mexique pourrait être encouragé, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, dans le but de soutenir le développement des méthodologies

[Logo]

Agriculture

proposées pour l'estimation des prix de référence nationaux et des coûts de production du café.

- Cet échange pourrait faciliter l'élaboration des méthodologies proposées par le Mexique et, en retour, permettre un retour d'expérience et le renforcement des outils déjà mis en œuvre en Colombie.
- Dans le cadre du respect des exigences du Pacte vert européen, la Colombie recommande de soutenir la demande du Pérou visant à ce que l'OIC agisse en tant qu'organisme international de validation. Cela apporterait aux producteurs colombiens un soutien institutionnel accru vis-à-vis des importateurs européens et atténuerait le risque de voir imposer des barrières non tarifaires injustifiées.
- De même, la proposition du Pérou relative au revenu de subsistance est pertinente, dans la mesure où elle vise à garantir que les initiatives de l'OIC contribuent à compenser les impacts économiques sur le secteur, tels que la baisse de 42,6 % de la valeur de la récolte enregistrée en Colombie en mars 2026. Enfin, les propositions avancées par le Brésil témoignent d'un travail important visant à promouvoir le commerce international. Toutefois, le ministère colombien de l'Agriculture et du Développement rural estime nécessaire de demander des informations complémentaires afin de permettre une analyse plus détaillée de ces initiatives, compte tenu notamment des différences structurelles entre les modèles caféiers brésilien et colombien.

[Logo]

AMBASSADE DU SALVADOR AU ROYAUME-UNI
DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

ELD-SI-210-2026-R

L'ambassade du Salvador au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord présente ses salutations distinguées à l'Organisation internationale du café (OIC) et a l'honneur de se référer au document ED 2505/26, qui présente les propositions et les commentaires des pays membres de l'OIC concernant le programme des activités de l'Organisation pour l'année caféière 2026/27.

À cet égard, l'ambassade tient à faire part des commentaires suivants :

- En principe, les propositions relatives à l'expansion du commerce international du café vers de nouvelles destinations sont jugées importantes. À cet égard, le Secrétariat est également invité à fournir les résultats de différentes démarches récentes menées sur ces marchés, par exemple pour la promotion du café en Chine et en Arabie saoudite.
- En ce qui concerne les propositions relatives à l'échange de bonnes pratiques, il est estimé qu'un forum d'échange entre les Membres de l'OIC pourrait être organisé, créant ainsi une plateforme permettant à chaque Membre de partager ses défis et ses solutions sur divers thèmes prioritaires qui touchent le secteur.
- La diversification des revenus des caféiculteurs devrait constituer l'un des thèmes prioritaires à examiner par l'OIC, compte tenu des défis climatiques et commerciaux auxquels le secteur est confronté. Parmi ceux-ci, il convient d'envisager une feuille de route pour un fonds climatique au niveau national destiné à la capture du carbone dans la culture du café.
- Un autre thème prioritaire pour le secteur a été la mise en œuvre de l'EUDR, et compte tenu de son application prochaine, il est essentiel que l'OIC joue un rôle actif dans la validation de la culture du café en tant que modèle à faible risque pour les cadres réglementaires relatifs à la déforestation.

L'ambassade du Salvador au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation internationale du café l'expression de sa très haute considération et de son estime.

[Signature]

[Cachet]

Londres, le 29 mars 2026

À l'Organisation internationale du Café

Londres.

[Logo]

REPRESENTATION PERMANENTE DU BRÉSIL
AUPRES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A LONDRES

Rebraslon – 015/2026

La Représentation permanente du Brésil auprès des organisations internationales à Londres présente ses compliments à l'Organisation internationale du café (OIC) et, en complément de la note verbale n° 003/2026, qui formulait des suggestions d'initiatives pour le programme des activités de la prochaine année caféière, a l'honneur de mettre en avant, par ordre de priorité, les thèmes suivants qui revêtent le plus grand intérêt :

- « Préservation des ressources en eau pour la culture du café : l'exemple du programme brésilien CAFÉ PRODUTOR DE ÁGUA (Café Producteur d'Eau) à l'intention des autres pays producteurs » ;
- « Expansion du commerce international du café : prospection du potentiel des marchés émergents – le cas de la Chine » ;
- « Enjeux et perspectives du commerce international du café soluble à l'horizon 2030 » ;
- « Analyse des stratégies nationales réussies visant à promouvoir et encourager la consommation de café » ;
- « Obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce du café : nouveaux défis » ; et
- « Effets positifs de la consommation de café sur la santé ».

2. La Représentation du Brésil remercie le Secrétariat de l'OIC de bien vouloir diffuser la présente note verbale auprès des autres pays membres de l'Organisation.

3. La Mission permanente du Brésil auprès des organisations internationales à Londres saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation internationale du café (OIC) l'assurance de sa très haute considération.

Londres, le 12 juin 2026

[Cachet]

[Signature]

[Logo] Institut
Gouvernement du salvadorien
Salvador du café

**MODÈLE DE SOUMISSION DE PROPOSITIONS D'INITIATIVES
POUR L'ANNÉE CAFÉIÈRE 2026/27**

	Point	Informations
1	Membre à l'origine de la proposition	El Salvador
2	Titre de l'initiative	Validation du risque faible pour le règlement de l'Union européenne sur les produits zéro déforestation à l'intention des pays membres.
3	Parties prenantes impliquées dans la proposition du pays membre	A. Producteurs de variétés de café Arabica cultivées à l'ombre Petits, moyens et grands producteurs de café opérant dans le cadre de systèmes agroforestiers (SAF). Petits producteurs, très vulnérables aux obstacles techniques et aux coûts de mise en conformité avec l'EUDR. B. Exportateurs de café Entreprises exportatrices, coopératives et associations de producteurs. C. Importateurs et torréfacteurs européens de café Entreprises de l'UE qui importent du café en provenance de pays produisant des variétés de café de l'espèce Arabica cultivées à l'ombre. D. Institutions publiques nationales liées au secteur du café et à l'environnement Bénéficiaires indirects : ✓ Communautés rurales productrices de café. ✓ Écosystèmes et ressources naturelles. ✓ Pays producteurs de variétés de café Arabica cultivées à l'ombre (bénéficiaire stratégique). Bénéficiaires transversaux : ✓ Femmes productrices et jeunes ruraux.

[Logo] Institut
Gouvernement du salvadorien
Salvador du café

		✓ Coopératives et associations. ✓ Consommateurs européens.
4	Domaine du CC : Projets / Statistiques / Promotion et développement des marchés / Financement du secteur caféier	Projet
5	Domaine thématique et justification	Domaine thématique Validation technique, géospatiale, juridique et institutionnelle visant à étayer la classification « à faible risque » conformément à l'article 29 du règlement (UE) 2023/1115 (EUDR), par le biais de : ✓ Surveillance géospatiale et analyse multitemporelle. ✓ Validation des systèmes agroforestiers (SAF). ✓ Évaluation de l'expansion agricole. ✓ Une analyse juridique et de gouvernance. ✓ Conformité méthodologique aux normes de l'Union européenne. JUSTIFICATION Dans de nombreux pays producteurs de variétés de café Arabica cultivées à l'ombre, notamment en Amérique latine, en Afrique de l'Est et dans certaines régions d'Asie, la culture du café s'exerce principalement dans le cadre de systèmes agroforestiers (SAF), qui associent la culture du café à des espèces d'arbres d'ombrage et façonnent des paysages productifs conservant une couverture végétale importante. Ces systèmes, bien que classés techniquement comme utilisation agricole des sols selon les définitions adoptées par la FAO et l'Union européenne, remplissent des fonctions écologiques comparables à celles des écosystèmes forestiers,

[Cachet]

[Signature]

[Logo]
Gouvernement du
Salvador

Institut
salvadorien
du café

		agissant comme des forêts anthropiques qui contribuent à la conservation de la biodiversité, à la régulation hydrique et à l'atténuation du changement climatique. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2023/1115 (EUDR), la capacité à démontrer de manière objective et vérifiable que la production de café n'est pas liée à des processus de déforestation ou de dégradation des forêts postérieurs au 31 décembre 2020 est devenue une condition essentielle pour accéder au marché européen. Cette exigence représente un défi structurel pour les pays producteurs. Dans de nombreux pays producteurs de variétés de café Arabica cultivées à l'ombre, notamment en Amérique latine, en Afrique de l'Est et dans certaines régions d'Asie, la culture du café se développe principalement dans le cadre de systèmes agroforestiers (SAF), intégrant la culture du café à des espèces d'arbres d'ombrage et configurant des paysages productifs qui maintiennent une couverture végétale et une biodiversité significatives. Ces systèmes, bien que classés comme ayant des fonctions écologiques comparables à celles des écosystèmes forestiers, agissent comme des forêts anthropiques qui contribuent à la conservation de la biodiversité, à la régulation hydrique et à l'atténuation du changement climatique. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2023/1115 (EUDR), la capacité à démontrer de manière objective et vérifiable que la production de café n'est pas associée à des processus de déforestation ou de dégradation des forêts postérieurs au 31 décembre 2020 est devenue une condition essentielle pour accéder au marché européen. Cette exigence représente un défi structurel pour les pays producteurs de variétés de café Arabica cultivées à l'ombre, dont les systèmes de production, malgré leur contribution environnementale positive, peuvent être évalués de manière erronée s'ils sont analysés exclusivement à l'aide
--	--	--

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Gouvernement du
Salvador

Institut
salvadorien
du café

	d'approches de télésurveillance sans contextualisation locale adéquate. L'Union européenne constitue l'une des principales destinations du café Arabica de haute qualité produit sous ombrage. En l'absence d'une classification « à faible risque » au titre de l'article 29 de l'EUDR, les exportateurs de ces pays, ainsi que les importateurs et les torréfacteurs européens, seront confrontés à des procédures de diligence raisonnable plus strictes, coûteuses et longues. Cette situation renforce les barrières techniques au commerce et engendre un risque de perte de compétitivité par rapport à d'autres origines, affectant de manière disproportionnée les petits producteurs et les coopératives qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour assumer les coûts élevés liés à la mise en conformité individuelle. Contrairement aux systèmes de culture du café en plein soleil, caractéristiques d'autres modèles de production, les variétés de café Arabica cultivées à l'ombre conservent un couvert forestier permanent qui réduit la pression sur les forêts naturelles et limite l'expansion de la frontière agricole. Toutefois, selon les définitions techniques en vigueur, ces systèmes peuvent ne pas être pleinement reconnus comme contribuant à la conservation des forêts si l'on ne dispose pas de preuves géospatiales, juridiques et productives démontrant leur stabilité dans le temps et leur caractère non déforestateur. En ce sens, le projet se justifie comme une intervention stratégique reproductible à l'échelle régionale, visant à générer, systématiser et valider des informations techniques comparables entre les pays producteurs de variétés de café Arabica cultivées à l'ombre. Cette initiative permettra aux États et aux acteurs de la chaîne de valeur de disposer de données solides et méthodologiquement alignées sur les normes de l'Union européenne, afin d'étayer les processus de
--	--

[Cachet]

[Signature]

[Logo] Institut
Gouvernement du salvadorien
Salvador du café

	classification des risques fondés sur des données officielles et des connaissances locales, plutôt que de dépendre exclusivement d'évaluations externes pouvant manquer de sensibilité territoriale et productive. De même, le projet renforce la capacité des pays participants à mettre en place des politiques publiques, des systèmes de suivi et des cadres réglementaires qui reconnaissent la valeur environnementale des systèmes agroforestiers caféiers, contribuant ainsi non seulement au respect de l'EUDR, mais aussi aux engagements climatiques pris dans le cadre de l'Accord de Paris, des Contributions déterminées au niveau national (CDN) et des Objectifs de développement durable. Sur le plan stratégique, la mise en œuvre de ce projet permettra de protéger la compétitivité du café arabica cultivé à l'ombre sur le marché européen, de préserver les moyens de subsistance de millions de petits producteurs et de promouvoir un modèle de production durable qui concilie conservation de l'environnement, développement économique et sécurité juridique dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, dont les systèmes de production, malgré leur contribution environnementale positive, peuvent être évalués à tort s'ils sont analysés exclusivement à l'aide d'approches de télésurveillance sans contextualisation locale adéquate. L'Union européenne est l'une des principales destinations du café arabica de haute qualité produit à l'ombre. En l'absence d'une classification « à faible risque » au titre de l'article 29 de l'EUDR, les exportateurs de ces pays, ainsi que les importateurs et les torréfacteurs européens, seront soumis à des procédures de diligence raisonnable plus strictes, plus coûteuses et plus longues. Cette situation renforce les obstacles techniques au commerce et engendre un risque de perte de compétitivité par rapport à d'autres origines, affectant de manière disproportionnée les petits producteurs
--	---

[Cachet]

[Signature]

[Logo] Institut
Gouvernement du salvadorien
Salvador du café

		et les coopératives qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour assumer les coûts élevés liés à la mise en conformité individuelle. Contrairement aux systèmes de culture du café en plein soleil, caractéristiques d'autres modèles de production, le café Arabica cultivé à l'ombre conserve un couvert forestier permanent qui réduit la pression sur les forêts naturelles et limite l'expansion de la frontière agricole. Toutefois, selon les définitions techniques en vigueur, ces systèmes peuvent ne pas être pleinement reconnus comme contribuant à la conservation des forêts s'ils ne s'appuient pas sur des données géospatiales, juridiques et productives démontrant leur stabilité dans le temps et leur caractère non déforestateur. En ce sens, le projet se justifie comme une intervention stratégique reproductible à l'échelle régionale, visant à générer, systématiser et valider des informations techniques comparables entre les pays producteurs de café Arabica cultivé à l'ombre. L'initiative permettra aux États et aux acteurs de la chaîne de valeur de disposer de données solides et méthodologiquement alignées sur les normes de l'Union européenne, afin d'étayer des processus de classification des risques fondés sur des données officielles et une connaissance locale, plutôt que de dépendre exclusivement d'évaluations externes qui peuvent manquer de sensibilité territoriale et productive. De même, le projet renforce la capacité des pays participants à mettre en place des politiques publiques, des systèmes de suivi et des cadres réglementaires qui reconnaissent la valeur environnementale des systèmes agroforestiers de culture du café, contribuant ainsi non seulement au respect de l'EUDR, mais aussi aux engagements climatiques pris dans le cadre de l'Accord de Paris, des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des objectifs de développement durable.
--	--	---

[Cachet]

[Signature]

[Logo] Institut
Gouvernement du salvadorien
Salvador du café

		Sur le plan stratégique, la mise en œuvre de ce projet permettra de protéger la compétitivité du café arabica cultivé à l'ombre sur le marché européen, de préserver les moyens de subsistance de millions de petits producteurs et de promouvoir un modèle de production durable qui concilie conservation de l'environnement, développement économique et sécurité juridique dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
6	Livrables attendus (étude, enquête, note technique, revue méthodologique, etc.)	✓ Rapport technique national documentant et démontrant le taux de déforestation et de dégradation forestière conformément à la méthodologie utilisée par l'Union européenne. ✓ Cartes géospatiales officielles de la culture du café pour les années 2020 et 2025. ✓ Bases de données SIG interoperables. ✓ Analyse des tendances de la production de café. ✓ Matrice de légalité par pays pour la conformité à l'EUDR. ✓ Recueil juridique national systématisé. ✓ Rapports juridiques et matrices de conformité réglementaire. ✓ Fiches pays validées par les institutions. ✓ Rapport sur la gouvernance et le régime foncier.
7	Brève description de l'objectif	Le projet « Validation des systèmes agroforestiers (SAF) de café arabica cultivé à l'ombre » constitue une initiative stratégique visant à générer, systématiser et présenter à la Commission européenne des données techniques solides et comparables au niveau international, afin de démontrer que les pays producteurs de café Arabica cultivé à l'ombre présentent un faible risque de déforestation et que leur production de café est non seulement exempte de

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Gouvernement du
Salvador

Institut
salvadorien
du café

	déforestation, mais que les systèmes agroforestiers (SAF) associés au café Arabica agissent comme des barrières protectrices des écosystèmes forestiers, contribuant de manière significative à la conservation de la biodiversité, à la protection des ressources en eau et à la durabilité du territoire. Le projet reconnaît que, dans de nombreux pays producteurs, le café Arabica est traditionnellement cultivé dans des systèmes d'ombrage qui maintiennent un couvert forestier permanent et que, bien qu'ils soient classés comme « utilisation agricole des sols » selon les définitions techniques adoptées par la FAO et l'Union européenne, ils fonctionnent en pratique comme des forêts anthropiques. Toutefois, l'absence de données systématisées et méthodologiquement alignées sur les normes de l'Union européenne peut limiter la reconnaissance de ces systèmes dans les processus d'évaluation du règlement (UE) 2023/1115 (EUDR). Dans ce contexte, l'intervention s'articule autour de deux axes fondamentaux, conçus de manière complémentaire pour répondre de manière globale aux critères établis dans le règlement (UE) 2023/1115, renforcer la position des pays producteurs de café Arabica cultivé à l'ombre dans les processus de classification des risques, et préserver leur accès compétitif et durable au marché européen. A. Axe « Analyse géospatiale et suivi » : Cet axe constitue la composante technico-scientifique centrale du projet et a pour objectif de générer des données objectives, vérifiables et comparables aux normes utilisées par l'Union européenne pour l'évaluation du risque de déforestation. À cette fin, la méthodologie officielle de l'UE basée sur le système Copernicus/Sentinel est appliquée, garantissant la compatibilité technique des résultats avec les
--	---

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Gouvernement du
Salvador

Institut
salvadorien
du café

	mécanismes d'analyse utilisés par la Commission européenne. L'analyse couvre l'ensemble du territoire national des pays producteurs de café arabica cultivé à l'ombre et présentant une couverture forestière significative, ainsi que les zones historiques et actuelles de culture du café, en intégrant des informations géospatiales provenant de sources officielles. Ces couches d'informations permettront une délimitation précise des parcelles de café, de leur évolution dans le temps et de leur relation avec la couverture forestière environnante. Une base de référence sera établie avec une date de référence au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'EUDR, afin de distinguer clairement les zones de culture du café préexistantes de tout changement ultérieur dans l'utilisation des sols. L'analyse temporelle permettra d'identifier les tendances d'expansion, de contraction ou de stabilité de la superficie caféière, ainsi que les éventuels changements dans le couvert forestier associé. Les résultats attendus de cet axe comprennent la démonstration que l'expansion des terres agricoles destinées au café est nulle, négative ou stable, et que la production caféière actuelle provient majoritairement de parcelles établies il y a plusieurs décennies, écartant ainsi la conversion récente de zones forestières. De même, le rôle des systèmes agroforestiers caféiers en tant que structures de couverture arborée permanente, qui contribuent à la connectivité écologique, à la conservation des sols et à la protection des ressources en eau, sera analysé, renforçant ainsi l'argument de la non-déforestation et de la non-dégradation des forêts. Cet axe générera des produits techniques clés, tels que des cartes thématiques, des analyses multitemporelles, des rapports géospatiaux et des bases de données interopérables, qui serviront de données directes pour
--	---

[Cachet]

[Signature]

[Logo] Institut
Gouvernement du salvadorien
Salvador du café

	l'évaluation de la Commission européenne et de référence pour les opérateurs et importateurs européens. B. Axe « Conformité juridique et transparence » Cet axe a pour objectif de démontrer la solidité du cadre réglementaire, institutionnel et de gouvernance des pays producteurs de variétés de café Arabica cultivées à l'ombre en matière de prévention de la déforestation, de conformité environnementale et de légalité de la production caféière, conformément aux critères établis à l'article 29 de l'EUDR. L'approche vise à renforcer le récit national à l'aide de preuves juridiques et techniques étayant la classification « faible risque ». Dans le cadre de cette composante, une analyse par pays sera élaborée afin de systématiser les informations relatives aux politiques publiques, à la législation en vigueur et aux mécanismes d'application et de contrôle liés à l'utilisation des sols, à la conservation des forêts et à l'activité agricole. Parmi les actions prioritaires figure la documentation de la contribution du secteur agricole, et en particulier de la culture du café sous ombrage (SAF), aux Contributions déterminées au niveau national (CDN) présentées à la CCNUCC, y compris des informations sur les émissions, les puits de carbone et les services écosystémiques associés aux systèmes de production sous ombrage. De même, l'efficacité des réglementations nationales pertinentes, telles que les lois forestières, celles relatives à la conservation de la faune sauvage, ainsi que la législation environnementale et agraire applicable, sera évaluée afin de garantir leur cohérence avec les engagements internationaux pris par le pays, en particulier ceux liés à l'article 5 de l'Accord de Paris, qui promeut la conservation et l'amélioration des puits de carbone forestiers.
--	--

[Cachet]

[Signature]

[Logo] Institut
Gouvernement du salvadorien
Salvador du café

		En outre, cet axe intégrera la systématisation des informations relatives au respect des droits de l'homme, des droits de propriété et de tenure foncière légale, ainsi que des mécanismes de résolution des conflits et des registres officiels existants. Cela permettra de démontrer que le café produit à partir de la variété Arabica sous ombrage est non seulement durable sur le plan environnemental, mais également légal et socialement responsable, conformément aux exigences de l'EUDR. Les produits de cet axe comprendront des rapports juridiques et techniques, des tableaux de conformité réglementaire, des fiches pays et de la documentation validée au niveau institutionnel, qui renforceront la position des pays producteurs de variétés de café arabica cultivées à l'ombre auprès de la Commission européenne et réduiront la dépendance vis-à-vis des sources d'information externes.
8	Ressources nécessaires indicatives (facultatif)	✓ Spécialistes en SIG/télédétection ✓ Traitement d'images Copernicus/Sentinel (multitemporelles) ✓ Cartes officielles, analyse de l'expansion agricole ✓ Validation méthodologique conforme aux normes de l'UE ✓ Rapports techniques et jeux de données interopérables Références : Projets de surveillance de l'EUDR/déforestation en Amérique centrale 20 % du total : ✓ Analyses par pays ✓ Soutien de techniciens juridiques et agricoles pour la révision des CDN, de la CCNUCC, de la législation forestière, environnementale et foncière, des

[Cachet]

[Signature]

[Logo] Institut
Gouvernement du salvadorien
Salvador du café

		rapports juridiques et des matrices de conformité 20 % du total : ✓ Unité d'exécution du projet (coordinateur ou technicien responsable) ✓ Ateliers techniques avec les importateurs européens ✓ Tables rondes techniques avec les importateurs européens et les producteurs ✓ Validation politique et technique des résultats 20 % du total : ✓ Audit ✓ Évaluation externe ✓ Communications techniques ✓ Traductions de documents ✓ Contingences méthodologiques et juridiques Il est important de souligner que la non-mise en œuvre de ce projet peut entraîner : ✓ Des pertes se chiffrant en millions dues aux retards, tant pour les acheteurs que pour les producteurs ✓ L'exclusion des petits producteurs ✓ Une déforestation dans le pays due à la perte d'intérêt pour la préservation de la culture du café, les petits producteurs ne tirant pas de bénéfices suffisants pour garantir la durabilité ✓ Dommages causés à l'écosystème par le changement d'affectation des sols ✓ Évolution régionale de la biodiversité Durée : 18 mois.
--	--	--

[Cachet]

[Signature]

[Logo] Institut
Gouvernement du salvadorien
Salvador du café

		Bénéficiaires Producteurs, exportateurs, importateurs européens, institutions publiques nationales, communautés rurales, écosystèmes. Ressources techniques requises ✓ Spécialistes en SIG et télédétection. ✓ Experts juridiques en environnement et en agriculture. ✓ Équipe technique d'analyse statistique. ✓ Unité d'exécution. ✓ Audit externe
9	Partenaires (facultatif) potentiels	✓ Commission européenne / Union européenne. ✓ FAO et organismes internationaux de coopération technique. ✓ Institutions publiques nationales liées au secteur du café et à l'environnement. ✓ Commission européenne (dans le cadre de l'article 29 de l'EUDR). ✓ Importateurs et torréfacteurs européens. ✓ Coopératives et associations de producteurs. ✓ Entités techniques spécialisées dans la surveillance géospatiale et la conformité réglementaire.

[Cachet]

[Signature]

[Logo]	Institut
Gouvernement du	salvadorien
Salvador	du café

PROFIL DU PROJET

**VALIDATION DU RISQUE FAIBLE POUR LE RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LES
PRODUITS ZERO DÉFORESTATION POUR LES PAYS MEMBRES**

Santa Tecla, le 26 février 2026

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

Table des matières

1. Nom du projet.....	3
2. Contexte et justification du projet.....	3
a. Contexte.....	3
b. Justification.....	4
3. Objectifs du projet.....	7
• Objectif général.....	7
• Objectifs spécifiques.....	7
4. Description du projet.....	1
5. Composantes.....	10
6. Durée.....	13
7. Localisation géographique.....	13
8. Bénéficiaires.....	13
9. Coût du projet .	13

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

PROFIL DU PROJET.

VALIDATION À FAIBLE RISQUE POUR LE RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LES PRODUITS ZERO DÉFORESTATION POUR LES PAYS MEMBRES.

1. Nom du projet

Validation du risque faible pour le règlement de l'Union européenne sur les produits exempts de déforestation destiné aux pays membres.

2. Contexte et justification du projet

a. Contexte

En 2023, l'Union européenne a adopté le règlement (UE) 2023/1115 (EUDR), dont l'objectif est de prévenir et de réduire la contribution de l'Union européenne à la déforestation et à la dégradation des forêts à l'échelle mondiale. Ce règlement interdit l'introduction, la commercialisation et l'exportation vers le marché européen de produits et de matières premières liés à des processus de déforestation ou de dégradation des forêts survenus après le 31 décembre 2020. À cette fin, l'EUDR établit un cadre obligatoire de diligence raisonnable, de traçabilité et de vérification de l'origine légale et durable des chaînes d'approvisionnement, ce qui représente un changement structurel dans les conditions d'accès au marché européen.

Ce règlement revêt une importance particulière pour les pays producteurs de matières premières agricoles et forestières, dans la mesure où il subordonne leur accès au marché européen au respect de normes environnementales, de production et de gouvernance de plus en plus strictes. Dans ce contexte, l'EUDR impose non seulement des obligations aux opérateurs économiques, mais a également des implications directes pour les États, notamment en ce qui concerne le renforcement des systèmes nationaux d'information, le suivi de l'utilisation des sols, l'aménagement du territoire, la lutte contre la déforestation et la coordination interinstitutionnelle.

Conformément aux dispositions de l'article 29 du règlement, la Commission européenne mettra en place un système de classification des pays d'origine, dans le cadre duquel ceux-ci seront classés en trois niveaux de risque : élevé, standard ou faible. Cette classification déterminera le niveau d'exigence des contrôles, l'intensité des processus de diligence raisonnable et la fréquence des vérifications applicables aux produits provenant de chaque pays, ce qui aura un

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

impact direct sur les coûts de mise en conformité, la compétitivité des exportations et le maintien sur le marché européen.

Les critères qui sous-tendent cette classification comprennent, entre autres, les taux historiques et actuels de déforestation et de dégradation forestières, l'expansion de la frontière agricole, les tendances de production des matières premières réglementées, ainsi que l'efficacité des cadres normatifs, institutionnels et de contrôle mis en œuvre par les pays producteurs. En conséquence, l'évaluation dépasse la performance individuelle des opérateurs et est structurellement liée aux politiques publiques, à la capacité de gestion environnementale et aux systèmes de gouvernance du territoire de chaque pays.

Il convient de souligner que l'article 29 du règlement stipule explicitement que la Commission européenne peut prendre en considération les informations fournies par le pays concerné au cours de la procédure de classification. Cet élément revêt une importance stratégique particulière, car il permet aux États de présenter des données techniques, statistiques et réglementaires démontrant les progrès réalisés en matière de durabilité, de réduction de la déforestation, de renforcement institutionnel, de traçabilité de la production et de contrôle des changements d'affectation des sols. La qualité, la cohérence et la crédibilité de ces informations seront déterminantes pour influencer le niveau de risque attribué.

À cet égard, une opportunité s'ouvre pour la conception et la mise en œuvre d'interventions stratégiques visant à renforcer les systèmes nationaux d'information géospatiale, les mécanismes de traçabilité des chaînes de production, les dispositifs de conformité réglementaire et la coordination entre les secteurs public et privé. Ces actions contribueraient non seulement au respect effectif de l'EUDR, mais permettraient également d'améliorer le positionnement du pays au sein du système de classification des risques, de réduire les barrières techniques au commerce et de protéger la compétitivité des secteurs productifs liés au marché européen.

L'EUDR constitue un cadre propice à la mise en place d'initiatives de coopération technique et financière axées sur la durabilité de la production, l'adaptation réglementaire, la numérisation de la traçabilité et le renforcement des capacités institutionnelles et entrepreneuriales. Ces interventions doivent être considérées comme des investissements stratégiques à moyen et long terme, ayant des répercussions tant sur l'accès aux marchés

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

internationaux que sur la conservation des ressources naturelles et la résilience des systèmes de production

b. Justification.

Dans de nombreux pays producteurs de variétés de café Arabica cultivées à l'ombre, notamment en Amérique latine, en Afrique de l'Est et dans certaines régions d'Asie, la culture du café se développe principalement dans le cadre de systèmes agroforestiers (SAF), intégrant la culture du café à des espèces d'arbres d'ombrage et configurant des paysages productifs qui conservent une couverture végétale importante. Ces systèmes, bien que classés techniquement comme utilisation agricole des sols conformément aux définitions adoptées par la FAO et l'Union européenne, remplissent des fonctions écologiques comparables à celles des écosystèmes forestiers, agissant comme des forêts anthropiques qui contribuent à la conservation de la biodiversité, à la régulation hydrique et à l'atténuation du changement climatique.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2023/1115 (EUDR), la capacité à démontrer de manière objective et vérifiable que la production de café n'est pas associée à des processus de déforestation ou de dégradation des forêts postérieurs au 31 décembre 2020 est devenue une condition essentielle pour accéder au marché européen. Cette exigence représente un défi structurel pour les pays producteurs. Dans de nombreux pays producteurs de variétés de café de l'espèce Arabica cultivées à l'ombre, notamment en Amérique latine, en Afrique de l'Est et dans certaines régions d'Asie, la culture du café se développe principalement dans le cadre de systèmes agroforestiers (SAF), intégrant la culture du café à des espèces d'arbres d'ombrage et configurant des paysages productifs qui conservent une couverture végétale significative. Ces systèmes, bien que techniquement classés comme utilisation agricole des sols conformément aux définitions adoptées par la FAO et l'Union européenne, remplissent des fonctions écologiques comparables à celles des écosystèmes forestiers, agissant comme des forêts anthropiques qui contribuent à la conservation de la biodiversité, à la régulation hydrique et à l'atténuation du changement climatique.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2023/1115 (EUDR), la capacité à démontrer de manière objective et vérifiable que la production de café n'est pas associée à des processus de déforestation ou de dégradation des forêts postérieurs au 31 décembre 2020 est devenue une condition essentielle pour accéder au marché européen. Cette exigence représente un défi structurel pour les pays producteurs de variétés de café Arabica cultivées sous ombrage,

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

dont les systèmes de production, malgré leur contribution environnementale positive, peuvent être évalués de manière erronée s'ils sont analysés exclusivement à l'aide d'approches de télésurveillance sans contextualisation locale adéquate.

L'Union européenne est l'une des principales destinations du café Arabica de haute qualité produit à l'ombre. En l'absence d'une classification « à faible risque » au titre de l'article 29 du règlement EUDR, les exportateurs de ces pays, ainsi que les importateurs et les torréfacteurs européens, seront soumis à des procédures de diligence raisonnable plus strictes, plus coûteuses et plus longues. Cette situation renforce les barrières techniques au commerce et engendre un risque de perte de compétitivité par rapport à d'autres origines, affectant de manière disproportionnée les petits producteurs et les coopératives qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour assumer les coûts élevés liés à la mise en conformité individuelle.

Contrairement aux systèmes de culture du café en plein soleil, caractéristiques d'autres modèles de production, les variétés de café Arabica cultivées à l'ombre conservent un couvert forestier permanent qui réduit la pression sur les forêts naturelles et limite l'expansion de la frontière agricole. Toutefois, selon les définitions techniques en vigueur, ces systèmes peuvent ne pas être pleinement reconnus comme contribuant à la conservation des forêts si l'on ne dispose pas de preuves géospatiales, juridiques et productives démontrant leur stabilité dans le temps et leur caractère non déforestateur.

À cet égard, le projet se justifie comme une intervention stratégique reproductible à l'échelle régionale, visant à générer, systématiser et valider des informations techniques comparables entre les pays producteurs de variétés de café arabica cultivées à l'ombre. Cette initiative permettra aux États et aux acteurs de la chaîne de valeur de disposer de données solides et méthodologiquement alignées sur les normes de l'Union européenne, afin d'étayer les processus de classification des risques fondés sur des données officielles et les connaissances locales, plutôt que de dépendre exclusivement d'évaluations externes qui peuvent manquer de sensibilité territoriale et productive.

De même, le projet renforce la capacité des pays participants à mettre en place des politiques publiques, des systèmes de suivi et des cadres réglementaires qui reconnaissent la valeur environnementale des systèmes agroforestiers de culture du café, contribuant ainsi non seulement au respect de l'EUDR, mais aussi aux engagements climatiques pris dans le cadre de

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

l'Accord de Paris, des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des objectifs de développement durable.

Sur le plan stratégique, la mise en œuvre de ce projet permettra de protéger la compétitivité du café arabica cultivé à l'ombre sur le marché européen, de préserver les moyens de subsistance de millions de petits producteurs et de promouvoir un modèle de production durable qui concilie conservation de l'environnement, développement économique et sécurité juridique dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, dont les systèmes de production, malgré leur contribution environnementale positive, peuvent être évalués de manière erronée s'ils sont analysés exclusivement à l'aide d'approches de télésurveillance sans contextualisation locale adéquate.

L'Union européenne est l'une des principales destinations du café arabica de haute qualité produit à l'ombre. En l'absence d'une classification « à faible risque » au titre de l'article 29 du règlement EUDR, les exportateurs de ces pays, ainsi que les importateurs et les torréfacteurs européens, seront soumis à des procédures de diligence raisonnable plus strictes, plus coûteuses et plus longues. Cette situation renforce les obstacles techniques au commerce et engendre un risque de perte de compétitivité par rapport à d'autres origines, affectant de manière disproportionnée les petits producteurs et les coopératives qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour assumer les coûts élevés liés à la mise en conformité individuelle.

Contrairement aux systèmes de culture du café en plein soleil, caractéristiques d'autres modèles de production, le café Arabica cultivé à l'ombre conserve un couvert forestier permanent qui réduit la pression sur les forêts naturelles et limite l'expansion de la frontière agricole. Toutefois, selon les définitions techniques en vigueur, ces systèmes peuvent ne pas être pleinement reconnus comme contribuant à la conservation des forêts si l'on ne dispose pas de preuves géospatiales, juridiques et productives démontrant leur stabilité dans le temps et leur caractère non déforestateur.

À cet égard, le projet se justifie comme une intervention stratégique reproductible à l'échelle régionale, visant à générer, systématiser et valider des informations techniques comparables entre les pays producteurs de café arabica cultivé à l'ombre. Cette initiative permettra aux États et aux acteurs de la chaîne de valeur de disposer de données solides et méthodologiquement alignées sur les normes de l'Union européenne, afin d'étayer les processus de classification

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

des risques fondés sur des données officielles et des connaissances locales, plutôt que de dépendre exclusivement d'évaluations externes qui peuvent manquer de sensibilité territoriale et productive.

De même, le projet renforce la capacité des pays participants à mettre en place des politiques publiques, des systèmes de suivi et des cadres réglementaires qui reconnaissent la valeur environnementale des systèmes agroforestiers de culture du café, contribuant ainsi non seulement au respect de l'EUDR, mais aussi aux engagements climatiques pris dans le cadre de l'Accord de Paris, des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des objectifs de développement durable.

Sur le plan stratégique, la mise en œuvre de ce projet permettra de protéger la compétitivité du café Arabica cultivé à l'ombre sur le marché européen, de préserver les moyens de subsistance de millions de petits producteurs et de promouvoir un modèle de production durable qui concilie conservation de l'environnement, développement économique et sécurité juridique dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

3. Objectifs du projet

- **Objectif général**

Systématiser et valider les informations techniques, juridiques et institutionnelles des pays producteurs de café arabica afin de faciliter leur classification en tant que pays « à faible risque » auprès de la Commission européenne, garantissant ainsi la compétitivité du secteur du café dans le cadre de l'EUDR.

- **Objectifs spécifiques de l**

- ✓ Établir une base de référence géospatiale sur le couvert forestier et la frontière agricole du café.
- ✓ Documenter la conformité du cadre juridique national avec l'Accord de Paris et les droits de l'homme.
- ✓ Harmoniser les méthodologies de mesure nationales avec les normes techniques exigées par l'Union européenne.

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

4. Description du projet

Le projet « Validation des systèmes agroforestiers (SAF) pour la culture du café arabica sous ombrage » constitue une initiative stratégique visant à générer, systématiser et présenter à la Commission européenne des données techniques solides et comparables au niveau international, afin de démontrer que les pays producteurs de café Arabica cultivé à l'ombre présentent un faible risque de déforestation et que leur production de café est non seulement exempte de déforestation, mais que les systèmes agroforestiers (SAF) associés au café Arabica agissent comme des barrières protectrices des écosystèmes forestiers, contribuant de manière significative à la conservation de la biodiversité, à la protection des ressources en eau et à la durabilité du territoire.

Le projet reconnaît que, dans de nombreux pays producteurs, le café Arabica est historiquement cultivé sous des systèmes d'ombrage qui maintiennent un couvert arboré permanent et que, bien que classés comme usage agricole des sols conformément aux définitions techniques adoptées par la FAO et l'Union européenne, ils fonctionnent en pratique comme des forêts anthropiques. Toutefois, l'absence de données systématisées et méthodologiquement alignées sur les normes de l'Union européenne peut limiter la reconnaissance de ces systèmes dans les processus d'évaluation du règlement (UE) 2023/1115 (EUDR).

Dans ce contexte, l'intervention s'articule autour de deux axes fondamentaux, conçus de manière complémentaire afin de répondre de manière globale aux critères établis dans le règlement (UE) 2023/1115, de renforcer la position des pays producteurs de café arabica cultivé à l'ombre dans les processus de classification des risques, et de préserver leur accès compétitif et durable au marché européen.

A. Axe « Analyse géospatiale et suivi » :

Cet axe constitue la composante technico-scientifique centrale du projet et a pour objectif de générer des données objectives, vérifiables et comparables aux normes utilisées par l'Union européenne pour l'évaluation du risque de déforestation. À cette fin, la méthodologie officielle de l'UE basée sur le système Copernicus/Sentinel est appliquée, garantissant la compatibilité technique des résultats avec les mécanismes d'analyse utilisés par la Commission européenne.

L'analyse couvre l'ensemble du territoire national des pays producteurs de café arabica cultivé à l'ombre et présentant une couverture forestière significative, ainsi que les zones historiques et

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

actuelles de culture du café, en intégrant des informations géospatiales provenant de sources officielles. Ces couches d'informations permettront une délimitation précise des parcelles de café, de leur évolution dans le temps et de leur relation avec la couverture forestière environnante.

Une base de référence sera établie au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'EUDR, afin de distinguer clairement les zones de culture du café préexistantes de tout changement ultérieur dans l'utilisation des sols. L'analyse temporelle permettra d'identifier les tendances d'expansion, de contraction ou de stabilité de la superficie caféière, ainsi que les éventuels changements dans le couvert forestier associé.

Les résultats attendus de cet axe comprennent la démonstration que l'expansion des terres agricoles destinées au café est nulle, négative ou stable, et que la production caféière actuelle provient majoritairement de parcelles établies il y a plusieurs décennies, excluant ainsi la conversion récente de zones forestières. De même, le rôle des systèmes agroforestiers caféiers en tant que structures de couverture arborée permanente, qui contribuent à la connectivité écologique, à la conservation des sols et à la protection des ressources en eau, sera analysé, renforçant ainsi l'argument de la non-déforestation et de la non-dégradation des forêts.

Cet axe générera des produits techniques clés, tels que des cartes thématiques, des analyses multitemporelles, des rapports géospatiaux et des bases de données interopérables, qui serviront de données directes pour l'évaluation de la Commission européenne et de référence pour les opérateurs et importateurs européens.

B. Axe « Conformité juridique et transparence »

Cet axe vise à démontrer la solidité du cadre réglementaire, institutionnel et de gouvernance des pays producteurs de variétés de café arabica cultivées à l'ombre en matière de prévention de la déforestation, de respect des normes environnementales et de légalité de la production caféière, conformément aux critères établis à l'article 29 de l'EUDR. L'approche vise à renforcer le récit national à l'aide d'éléments juridiques et techniques étayant la classification « faible risque ».

Dans le cadre de cette composante, une analyse par pays sera élaborée afin de systématiser les informations relatives aux politiques publiques, à la législation en vigueur et aux

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

mécanismes d'application et de contrôle liés à l'utilisation des sols, à la conservation des forêts et à l'activité agricole.

Parmi les actions prioritaires figure la documentation de la contribution du secteur agricole, et en particulier de la culture du café sous ombrage, aux contributions déterminées au niveau national (CDN) présentées à la CCNUCC, y compris des informations sur les émissions, les puits de carbone et les services écosystémiques associés aux systèmes de production sous ombrage.

De même, l'efficacité des réglementations nationales pertinentes, telles que les lois forestières, celles relatives à la conservation de la faune sauvage, ainsi que la législation environnementale et agraire applicable, sera évaluée afin de garantir leur cohérence avec les engagements internationaux pris par le pays, en particulier ceux liés à l'article 5 de l'Accord de Paris, qui promeut la conservation et l'amélioration des puits de carbone forestiers.

En outre, cet axe inclura la systématisation des informations relatives au respect des droits de l'homme, des droits de propriété et de tenure foncière légale, ainsi qu'aux mécanismes de résolution des conflits et aux registres officiels existants. Cela permettra de démontrer que le café produit à partir de la variété Arabica sous ombrage est non seulement durable sur le plan environnemental, mais également légal et socialement responsable, conformément aux exigences de l'EUDR.

Les produits de cet axe comprendront des rapports juridiques et techniques, des tableaux de conformité réglementaire, des fiches pays et de la documentation validée au niveau institutionnel, qui renforceront la position des pays producteurs de variétés de café arabica cultivées à l'ombre auprès de la Commission européenne et réduiront la dépendance vis-à-vis des sources d'information externes.

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

5. Composantes

Composante	Objectifs principaux	Résultats attendus	Indicateur suggéré	Moyens de vérification
Suivi de la déforestation et de l'utilisation des sols	Réaliser une analyse multitemporelle de l'évolution de l'utilisation et de la couverture des sols pour la période 2020-2025, en appliquant les définitions techniques de la forêt, de la déforestation et de la dégradation forestière établies par la FAO et adoptées par l'Union européenne dans le cadre du règlement (UE) 2023/1115 (EUDR). En complément, effectuer une vérification sur le terrain (<i>ground-</i>	Le rapport technique national qui documente et démontre le taux de déforestation et de dégradation forestière des pays producteurs de café de l'espèce arabica pour la période analysée, élaboré conformément à la méthodologie de suivi utilisée par l'Union européenne, et pouvant être présenté comme document	Variation nette (%) de la couverture forestière et de la superficie caféière entre 2020 et 2025.	- Rapports techniques géospatiaux. - Cartes thématiques validées. - Registres de vérification sur le terrain. - Bases de données SIG interopérables. - Bases de données SIG interopérables.

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

	<i>truthing</i>) des résultats obtenus à partir de l'analyse des images satellites, afin de valider la précision des données et de renforcer la crédibilité technique des informations générées.	officiel à la Commission européenne. Des cartes géospatiales officielles des cultures de café, correspondant aux années 2020 et 2025, qui identifient l'emplacement, l'étendue et la stabilité des zones caféières, permettant de démontrer l'absence d'expansion des cultures sur des zones forestières après le 31 décembre 2020.		
Analyse de l'expansion et des tendances.	Évaluer le taux d'expansion des terres agricoles consacrées à la	- Rapport technique national documentant	- Variation en pourcentage de la superficie agricole consacrée à la	- Rapports techniques d'analyse

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

	culture du café, ainsi que les tendances de la production de café au cours des cinq dernières années, afin de déterminer si la croissance de la production s'est produite sans conversion de zones forestières, conformément aux critères de non-déforestation. Les tableaux établis dans le règlement (UE) 2023/1115 (EUDR).	le taux d'expansion (ou de stabilité) des terres agricoles associées aux matières premières concernées, en particulier le café, démontrant que la production de café n'a pas nécessité la conversion de zones forestières après le 31 décembre 2020. - Analyse des tendances de production du café et des produits concernés, démontrant que les augmentations (ou variations)	culture du café entre 2020 et 2025. - Production totale de café par rapport à la superficie cultivée au cours de la période analysée. - Rapport production/hectare (rendement) comme indicateur d'intensification durable.	géospatiale et statistique. - Cartes thématiques et multitemporelles (2020-2025). - Bases de données officielles du secteur du café. - Statistiques nationales sur la production agricole. - Rapports validés par les institutions compétentes.
--	--	--	---	--

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

		de production résultent d'améliorations de la productivité, de la réhabilitation des plantations de café et de pratiques durables, et non de l'expansion de la frontière agricole.		
Cadre juridique et gouvernance.	Compiler et analyser la législation nationale en vigueur en matière forestière, environnementale, agraire et des droits de l'homme, en veillant à sa conformité avec l'article 5 de l'Accord de Paris et les traités internationaux relatifs aux droits	Analyse juridique complète validant l'existence et l'applicabilité de sanctions efficaces contre la déforestation et la dégradation des forêts, conformément à la législation nationale et	- Nombre d'instruments juridiques en vigueur applicables à la prévention de la déforestation. - Existence de sanctions administratives et pénales en cas de déforestation illégale. - Pourcentage d'exploitations caféières	- Recueil juridique national systématisé. - Rapports juridiques et matrices de conformité réglementaire. - Registres officiels des institutions publiques. - Rapports institutionnels

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

	de l'homme, afin de démontrer l'existence d'un cadre juridique et institutionnel efficace pour prévenir et sanctionner la déforestation, ainsi que pour garantir la légalité de la propriété et de l'utilisation des terres dans la production caféière.	aux engagements internationaux pris par les pays producteurs de café arabica. Rapport sur la gouvernance et le régime foncier, démontrant la protection juridique des droits de propriété, d'utilisation et d'accès à la terre, ainsi que les mécanismes institutionnels d'enregistrement ou de contrôle et de résolution des conflits liés à la production de café.	disposant d'un titre de propriété légal. - Nombre d'institutions ayant une compétence formelle en matière de contrôle forestier et d'utilisation des sols. - Matrice de légalité par pays pour la conformité à l'EUDR.	des entités compétentes. - Documentation relative aux affaires, aux sanctions et aux procédures administratives.
--	--	---	--	---

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

6. Durée

18 mois

7. Situation géographique

Pays producteurs de variétés de café Arabica cultivées à l'ombre, notamment en Amérique latine, en Afrique de l'Est et dans certaines régions d'Asie.

8. Bénéficiaires

Bénéficiaires directs

A. Producteurs de variétés de café Arabica cultivées à l'ombre

- Petits, moyens et grands producteurs qui exploitent dans le cadre de systèmes agroforestiers (SAF).
- Petits producteurs, très vulnérables aux obstacles techniques et aux coûts liés à la mise en conformité avec l'EUDR.

Avantages directs :

- Réduction du risque d'exclusion du marché européen.
- Diminution des coûts liés à la diligence raisonnable individuelle.
- Reconnaissance des SAF comme modèle de production durable.
- Plus grande sécurité juridique et commerciale.
- Protection des revenus et des moyens de subsistance ruraux.

B. Exportateurs de café

- Entreprises exportatrices, coopératives et associations de producteurs.

Avantages directs :

- Réduction des charges administratives et des coûts réglementaires.
- Meilleure prévisibilité et plus grande souplesse dans les opérations vers l'UE.
- Diminution du risque de réputation et du risque commercial.

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

- Accès continu aux acheteurs européens.

C. Importateurs et torréfacteurs européens de café

- Entreprises de l'UE qui importent du café en provenance de pays produisant des variétés de café Arabica cultivées à l'ombre.

Avantages directs :

- Simplification des processus de diligence raisonnable.
- Réduction de l'exposition aux sanctions et aux risques juridiques.
- Plus grande sécurité réglementaire dans le cadre de l'EUDR.
- Pérennité des relations commerciales avec les pays d'origine.

D. Institutions publiques nationales liées au secteur du café et à l'environnement

Avantages directs :

- Renforcement des capacités techniques et analytiques.
- Systèmes d'information améliorés et harmonisés.
- Données officielles pour le dialogue avec les autorités compétentes.
- Amélioration de la gouvernance de l'utilisation des sols et de la traçabilité.

Bénéficiaires indirects

A. Communautés rurales productrices de café

- Familles de producteurs et travailleurs agricoles.

Avantages directs :

- Stabilité économique locale.
- Protection de l'emploi rural.
- Préservation des services écosystémiques (couverture forestière, recharge hydrique et séquestration du carbone).
- Meilleure résilience face au changement climatique.

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

B. Écosystèmes et ressources naturelles

- Forêts, biodiversité et nappes phréatiques.

Avantages :

- Protection efficace du couvert forestier dans le cadre des SAF.
- Conservation de la biodiversité.
- Réduction de la pression sur les forêts naturelles.
- Contribution aux engagements nationaux en matière de climat.

C. Pays producteurs de variétés de café Arabica cultivées sous ombrage (bénéficiaires stratégiques)

Avantages :

- Amélioration de l'image du pays auprès de l'UE.
- Positionnement en tant qu'origine à faible risque EUDR
- Protection des exportations stratégiques.
- Économies futures en matière de coûts réglementaires et de litiges.
- Base technique reproductible pour d'autres produits (cacao, sucre, élevage).

Bénéficiaires transversaux

- Les femmes productrices et les jeunes ruraux, grâce à la réduction des obstacles à l'accès au marché.
- Coopératives et associations, grâce au renforcement des dispositifs collectifs de conformité.
- Consommateurs européens, grâce à l'accès à un café durable et traçable.

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

9. Coût de l' u projet

Coût total estimé du projet

40 % du total :

- Spécialistes GJS/télédétection
- Traitement des images Copernicus/Sentinel (multitemporelles)
- Cartes officielles, analyse de l'expansion agricole
- Validation méthodologique conforme aux normes de l'UE
- Rapports techniques et ensembles de données interoperables

Références : Projets de surveillance EUDR/déforestation en Amérique centrale

20 % du total :

- Analyse par pays
- Soutien de techniciens juridiques et agricoles pour la révision des CDN, de la CCNUCC, de la législation forestière, environnementale et foncière, des rapports juridiques et des matrices de conformité

20 % du total :

- Unité d'exécution du projet (coordinateur ou technicien responsable)
- Ateliers techniques avec les importateurs européens
- Tables rondes techniques avec les importateurs européens et les producteurs
- Validation politique et technique des résultats

20 % du total :

- Audit
- Évaluation externe
- Communications techniques
- Traductions de documents

[Cachet]

[Signature]

[Logo]

Institut
salvadorien
du café

- Contingences méthodologiques et juridiques

Il est important de souligner que la non-mise en œuvre de ce projet peut entraîner :

- Des pertes se chiffrant en millions dues aux retards, tant pour les acheteurs que pour les producteurs
- L'exclusion des petits producteurs
- Une déforestation dans le pays due à la perte d'intérêt pour la conservation de la caféiculture, où les petits producteurs ne tirent pas les bénéfices garantissant la durabilité
- Des dommages à l'écosystème dus au changement d'affectation des sols
- Des changements régionaux en matière de biodiversité

[Cachet]

[Signature]

Ambassade du Mexique au
Royaume-Uni

[Logo]

GBR01339

L'ambassade du Mexique auprès du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord présente ses salutations distinguées à l'Organisation internationale du Café (OIC) et a l'honneur de se référer à sa note verbale GBR00403, datée du 20 février 2026, par laquelle elle a présenté l'initiative visant à l'inclure dans le programme des activités de l'année caféière 2026/2027, relative à la conception d'une méthodologie pour la définition de prix de référence fondés sur les coûts et la productivité, permettant d'améliorer la rentabilité de l'activité caféière.

Dans le prolongement de cette communication, la présente délégation a l'honneur de transmettre des documents supplémentaires fournis par le Secrétariat à l'agriculture et au développement rural du Mexique, qui détaillent le processus d'élaboration de la formule de détermination des prix de référence du café mexicain.

Cette représentation serait reconnaissante au Secrétariat de l'OIC de bien vouloir diffuser ces documents supplémentaires aux États membres pour information.

L'ambassade du Mexique auprès du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord saisit cette occasion pour réitérer à l'Organisation internationale du Café l'assurance de sa très haute et distinguée considération.

[Cachet]

AMBASSADE DU MEXIQUE
ROYAUME-UNI

Organisation internationale du Café

222 Gray's Inn Road

Londres

WC1X 8HB

16 Saint George St., Hanover Square, Londres, W15 1FD

Tél. : 020 7499 8586 mexuk@sre.gob.mx <https://embamex.sre.gob.mx/reinounido>

[Logo] Agriculture

Secrétariat à l'agriculture et au développement rural

[Logo]

Coordination générale de la production, de la commercialisation,
de la durabilité et de l'innovation

N° de référence 900.0192.2026

Mexico, le 29 mai 2026

M. SANTIAGO RUY SÁNCHEZ DE ORELLANA
COORDINATEUR DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Je me réfère à ma lettre n° 900.-0062-2026 datée du 9 avril de cette année, par laquelle a été transmise la proposition d'initiative intitulée « Élaboration d'une méthodologie pour la définition de prix de référence équitables pour le café mexicain de qualité, afin d'améliorer la rentabilité de l'activité caféière, conformément au mandat de la nouvelle Loi sur le développement durable de la caféiculture. », en vue de son éventuelle inclusion dans le programme des activités de l'année caféière 2026/27 de l'Organisation internationale du café (OIC).

À ce sujet, je vous informe que nous avons reçu une deuxième invitation à présenter des initiatives ; c'est pourquoi je me permets de vous demander d'en informer l'Organisation internationale du café. À cette fin, je joins ci-joint l'initiative et les documents justificatifs :

- Présentation sur la formule de détermination du prix de référence du café mexicain.
- Fichier Excel ®
- Manuel d'utilisation de la formule.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement

LE COORDINATEUR GÉNÉRAL

[Signature]

DR HÉCTOR ARRONTE CALDERON

Rédigé par : MVZ. Mirna Y. Aragón Sánchez.

Révisé par : Dr Ismael Hernández Hernández

C.c.p. Ing. Columb Jazmín López Gutiérrez – Secrétaire à l'Agriculture et au Développement rural.

Organisation internationale du café

Dr Ismael Hernández Hernández - Responsable du bureau de la DGPA.

MVZ. Mirna Yadira Aragón Sanchez. • Directrice.



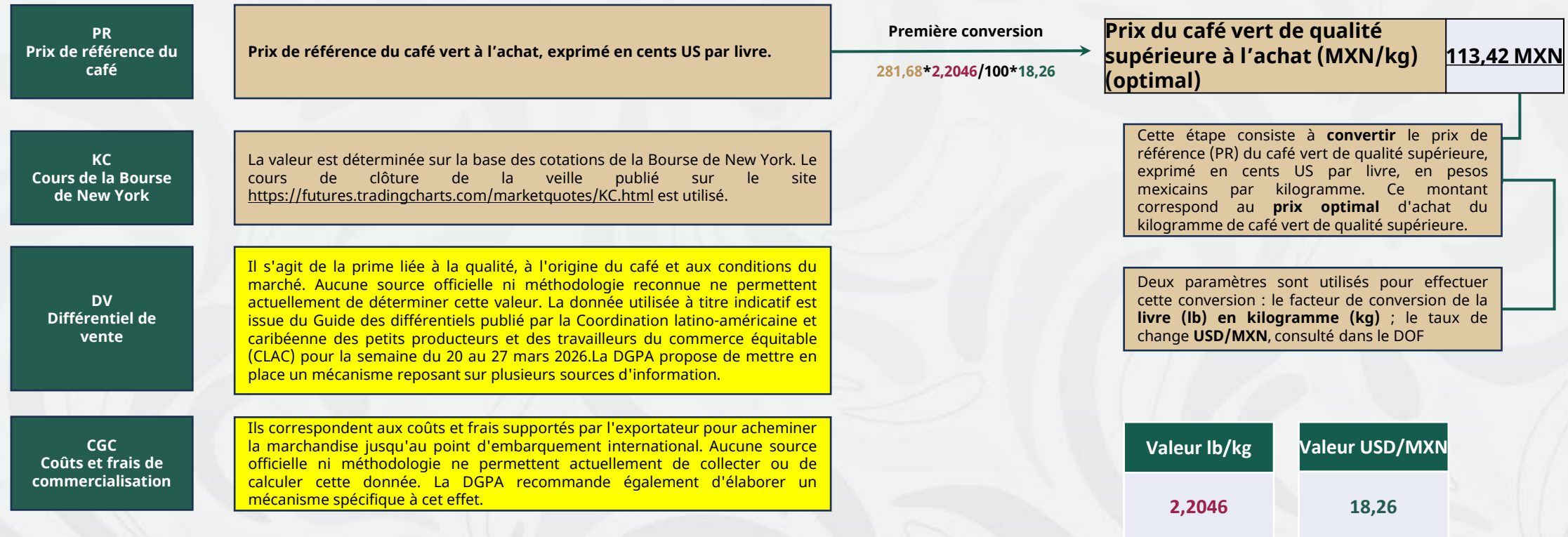
Formule de détermination du prix de référence du café

9 mars 2026



2026
año de
Margarita
Maza

Prix de référence du café vert à l'achat (cents US/livre)	Prix de référence du café PR =	Cours de la Bourse de New York KC +	Différentiel de vente DV	Coûts et frais de commercialisation - CGC
	281,68	294,05	30,00	42,37



Détermination du prix du café cerise

(pesos mexicains par kilogramme)



Agricultura
Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural

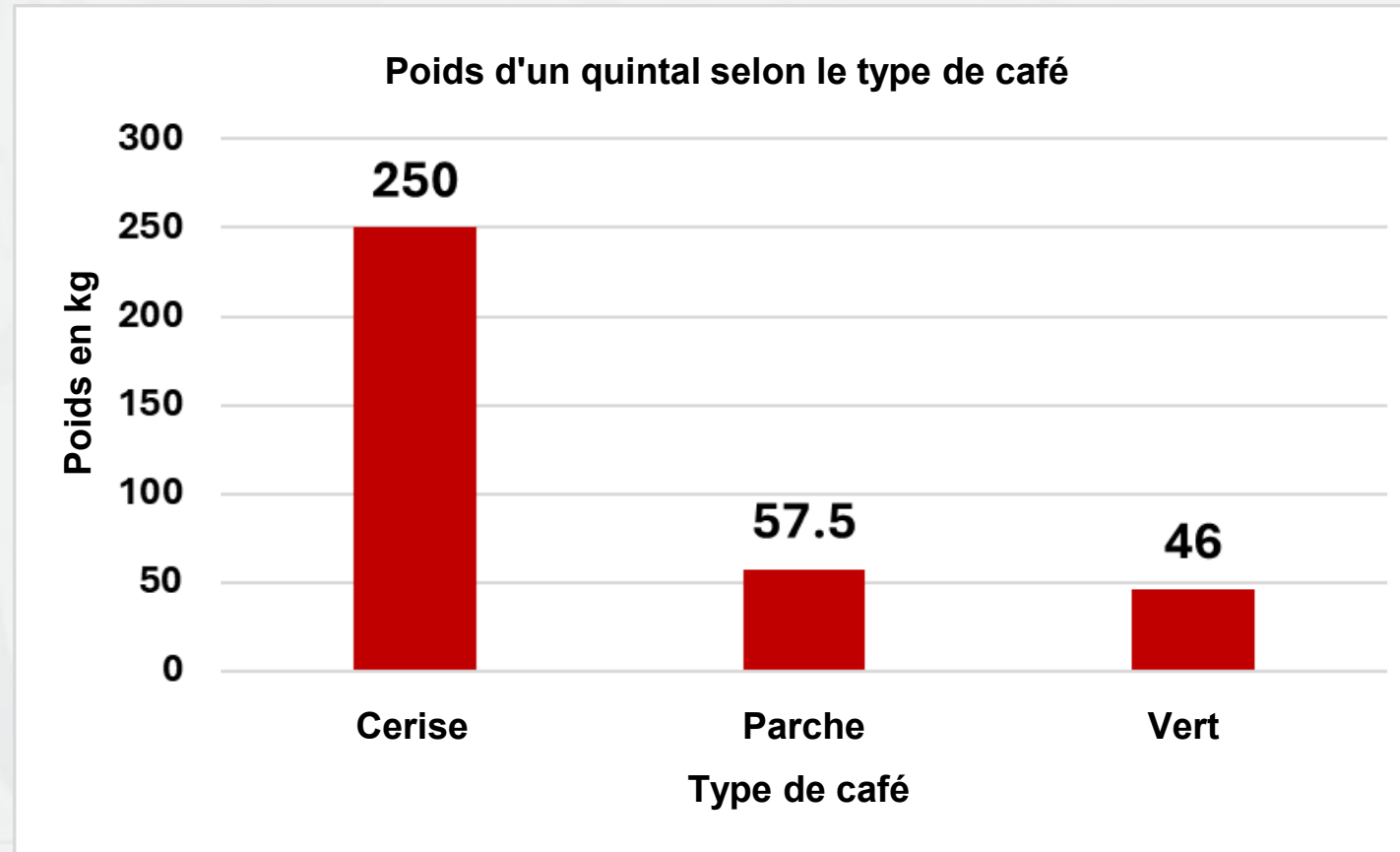
Prix du café vert de qualité supérieure à l'achat (MXN/kg)	113,42	Il s'agit du prix optimal auquel serait acheté le kilogramme de café de qualité supérieure
Prix du café de second choix (MXN/kg)	79,39	Dans le cadre du présent exercice, la DGPA a estimé que le prix du café présentant des défauts correspond à 70 % du prix du café vert de qualité supérieure. À ce jour, il n'existe aucune source officielle ni méthodologie permettant d'établir cette proportion. Cette estimation repose sur les indications fournies par le Sistema Productor.
Coût du café de second choix (MXN/kg)	1,00	À ce jour, il n'existe ni source officielle ni méthodologie reconnue permettant de déterminer cette valeur. La DGPA propose donc de mettre au point un mécanisme spécifique pour son calcul.
Prix d'achat du café de second choix (MXN/kg)	78,39	Prix final estimé du café présentant des défauts
Prix d'achat d'un quintal de café en parche MXN	5 150,54	Le prix d'un quintal de café en parche est obtenu en multipliant le volume (42,82) * prix de base (113,42) + produit du volume (3,75) * prix du café de second choix (78,39). Ce calcul tient compte des pertes et des sous-produits générés au cours de la transformation.
Prix d'achat d'un kilogramme de café en parche MXN	89,57	Le prix d'achat du café en parche exprimé en kilogrammes est obtenu en divisant le prix d'achat d'un quintal de café parche par le poids correspondant à un quintal de café en parche : (5 150,54/57,5). Ce montant correspond au prix payé au producteur qui commercialise son café sous forme de café en parche.
Rendement en kilogrammes de café cerise	250	Le rendement correspond au nombre de kilogrammes de café cerise nécessaires pour obtenir un quintal de café parche. Pour les besoins du présent exercice, la DGPA retient une valeur de 250 kg, couramment utilisée dans le secteur.
Prix du café cerise (MXN/kg)	20,60	Le prix du café cerise est obtenu en divisant le prix d'un quintal de café en parche par le nombre de kilogrammes de café cerise nécessaires à sa production.
Coûts et dépenses liés à la transformation du café cerise en café en parche (MXN/kg)	6,43	À ce jour, il n'existe ni source officielle ni méthodologie reconnue permettant de déterminer cette valeur. La DGPA propose donc de mettre au point un mécanisme spécifique pour son calcul.
Prix FINAL du café cerise (MXN/kg)	14,17	Le prix final du café cerise correspond à la différence entre : le prix du café cerise ; les coûts et frais liés à la transformation du café cerise en café en parche. Ce montant correspond au prix payé au producteur qui commercialise son café sous forme de café cerise

Proportion de café vert de qualité supérieure et de café de second choix dans un quintal de café en parche (57,5 kg)

Produit	Teneur (%)	Kg
Quintal de café en parche	100,00 %	57,5
Quintal de café vert de qualité supérieure	74,47 %	42,82
Quintal de café de second choix	6,53 %	3,75
Quintal de déchets	19,00 %	10,93

Le pourcentage de 74,47 % est fondé sur le rendement de référence du café colombien, dont le coefficient de base est de 94 kg. Autrement dit, 94 kg de café en parche permettent d'obtenir un sac de 70 kg de café vert de qualité supérieure. Par conséquent : 57,5 kg de café en parche permettent d'obtenir 42,82 kg de café vert de qualité supérieure. La proportion de café de qualité supérieure et de café de second choix dépend de la qualité du grain.

Équivalences de poids d'un quintal de café



No Les chiffres encadrés correspondent aux différentes étapes du manuel d'utilisation.

Prix de référence du café vert à l'achat (cents US/livre)

Le cours est déterminé à la Bourse de New York. Sur la page futures.tradingcharts.com/marketquotes/KC.html, le cours de clôture de la veille est retenu.

3				4			
PR=		KC +		DV		- CGC	
281.68		294.05		30.00		42.37	

Il s'agit du supplément de prix lié à la qualité, à l'origine et aux conditions du marché ; il n'existe pas de source unique ni officielle. La valeur de 30,0 correspond au minimum indiqué dans le barème des différentiels de prix de la Coordination latino-américaine et caribéenne des petits producteurs et des travailleurs du commerce équitable (CLACE) pour la semaine du 20 au 27 mars 2026. La DGPA mettra en place le mécanisme. À titre d'exemple, une option pourrait consister à le définir en fonction de la valeur et du volume des exportations, ainsi que du prix coté en bourse.

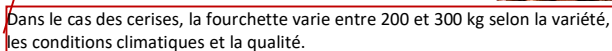
Il s'agit des coûts ou dépenses pris en charge par l'exportateur pour acheminer la marchandise jusqu'au point d'embarquement international, jusqu'à son chargement à bord du navire. La DGPA, en coordination avec l'AMECAFE, déterminera le mécanisme. La valeur est donnée à titre indicatif.

Ces données servent à effectuer la conversion du prix de référence (PR) du café vert de première qualité, exprimé en US cts/lb, en MXN/kg.

Il s'agit d'un indicateur technique qui calcule la quantité de livres de café vert de première qualité obtenue à partir d'un quintal de café en parche.

Le prix d'achat est exprimé en kilogrammes de parche
(6 638,59 / 57,5).

Le coût de la transformation de café cerise en café en parche n'est pas pris en compte. Il convient de définir une méthode permettant de le déterminer. La valeur de 6,43 est donnée à titre indicatif.



Le coût de commercialisation FOB au point d'achat n'est pas pris en compte. La DGPA mettra en place le mécanisme permettant de le déterminer.

[Logo] Agriculture

Secrétariat à l'agriculture et au développement rural

MANUEL D'UTILISATION DE LA FEUILLE DE CALCUL DE LA FORMULE DE DÉTERMINATION D'UN PRIX DE RÉFÉRENCE POUR L'ACHAT DE CAFÉ CERISE OU EN PARCHE

Remarque 1. Certaines cellules sont verrouillées car elles contiennent des valeurs calculées à l'aide d'une formule. Si vous souhaitez les modifier, le mot de passe est : 1.

Remarque 2. La formule concerne l'achat de café cerise ; toutefois, en raison de la manière dont elle est calculée, elle peut également être utilisée pour le prix du café en parche.

N°	Étape	Description	Explication	Source
1.	Détermination du taux de change dollar-peso mexicain	1. Accédez à la section « Taux de change et taux » du Journal officiel de la Fédération. 2. Dans le champ « Type », sélectionnez « Dollar ». 3. Dans « Date de départ », indiquez la date du jour. 4. Dans « Date jusqu'au », indiquez la date du jour. 5. Effectuez la recherche et copiez la valeur.	Étant donné que les contrats à terme sur le café arabica de la Bourse de New York sont libellés en cents de dollar américain par livre (US cts/lb), il faut les convertir en pesos mexicains. Pour ce faire, il convient de consulter le taux de change dans une source officielle : le Journal officiel de la Fédération, qui publie quotidiennement le taux de change.	Lien vers le DOF : https://diariooficial.gob.mx/indicadores.php#gsc.tab=0

[Logo] Agriculture

Secrétariat à l'agriculture et au développement rural

		6. Dans la section « Conversions », enregistrez le taux de change.		
2.	Proportion de café vert, de qualité supérieure et de café de second choix dans un quintal de café en parche	Dans la section « Proportion de café vert, de qualité supérieure et de café de second choix dans un quintal de café en parche », on indique des proportions standard, qui varient en fonction de la qualité du café.	Dans un quintal de café en parche (57,5 kg), on trouve des grains de différentes qualités. Ex. • De qualité supérieure : 42,82 kg (74,47 %) • De second choix : 3,75 kg • Déchets : 10,93 kg C'est pourquoi ils sont payés à des prix différents et que les déchets sont déduits, le prix final au quintal étant un prix pondéré.	Le pourcentage de 74,47 % est basé sur le facteur de rendement du café colombien, dont la base est de 94 kg, c'est-à-dire que 94 kg de café en parche permettent d'obtenir un sac de 70 kg de café de qualité supérieure, ce qui équivaut à : 57,5 kg de café en parche permettent d'obtenir 42,82 kg de café vert de qualité supérieure.
3.	Position à terme	1. Accéder à https://futures.tradingcharts.com/marketquotes/KC.html 2. Sélectionnez la position à terme correspondante (décembre, mars ou juin)	Cette page permet de consulter le prix des contrats à terme sur le café arabica de la Bourse de New York. Il est recommandé de prendre le cours de clôture de la veille de la date à laquelle le prix	Contrats à terme sur le café arabica de la Bourse de New York. https://futures.tradingcharts.com/marketquotes/KC.html À la Bourse de New York, les prix de référence internationaux du

[Logo] Agriculture

Secrétariat à l'agriculture et au développement rural

		3. Copier le cours de clôture de la veille dans la formule. Ou bien, selon ce qui a été convenu, utiliser : « open », « High », « Low » ou « Last » du jour en cours.	de référence sera publié. La position du contrat à terme dépendra du moment de la consultation, la position la plus courante étant celle la plus proche. Par exemple, pour une consultation en octobre, on prend la position de décembre (KCZ). La période de récolte au Mexique s'étend de septembre à mai.	café sont fixés par le biais de contrats à terme.
4.	Différentiel de vente	Dans la section « Différentiel de vente », saisir la valeur du différentiel.	Il s'agit du supplément de prix lié à la qualité, à l'origine et au marché ; il n'existe pas de source unique ou officielle. La valeur 30,0 correspond au minimum du Guide des différentiels de la Coordination latino-américaine et caribéenne des petits producteurs et des travailleurs du commerce équitable (CLAC) pour la semaine du 20 au 27 mars 2026.	Il n'existe pas de source officielle, car cela dépend de l'offre et de la demande ; les prix sont négociés entre exportateurs et acheteurs en fonction de la qualité, des certifications, de la logistique et de la réputation de la région.

[Logo] Agriculture

Secrétariat à l'agriculture et au développement rural

			La Direction générale de la production agricole (DGPA) mettra en place le mécanisme. Exemple d'option : avec valeur et volume des exportations - prix en bourse	
5.	Coûts et frais de commercialisation	Dans la section « Coûts et frais de commercialisation », saisir la valeur de chacun des coûts et frais de commercialisation en dollars/lb ; le tableur les convertit en cents US/lb verte. Il est recommandé de détailler chaque coût et chaque dépense.	Il s'agit des coûts et frais pris en charge par l'exportateur pour acheminer la marchandise jusqu'au point d'embarquement international selon la condition « franco à bord » (FOB), c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle soit chargée sur le navire. Les frais sont ensuite à la charge de l'acheteur. Il s'agit également d'un coût variable, en fonction de la région, de la logistique, etc.	La valeur de la formule est une norme à des fins d'exercice. Le coût de commercialisation du FOB au point d'achat n'est pas pris en compte.
6.	Prix d'achat du café vert de première qualité en cents US/lb et en MXN/kg	La formule donne le prix d'achat du café vert en MXN/kg.	Une fois les valeurs des variables précédentes saisies, la formule donne le prix du café vert en pesos par kilo.	Cette valeur est directement dérivée de la formule, mais les champs doivent au préalable être correctement remplis.

[Logo] Agriculture

Secrétariat à l'agriculture et au développement rural

7.	Prix du café de second choix	Enregistrer le prix (MXN/kg) du café de second choix, ainsi que son coût correspondant.	En règle générale, il est fixé à 70 % du prix d'un café vert de qualité supérieure (Source DGPA).	Ce n'est pas une décision unilatérale, cela dépend de l'offre et de la demande et doit faire l'objet d'un consensus. Il existe même différents niveaux de qualité parmi les cafés de second choix,
8.	Coût du café de second choix	Enregistrer la valeur des coûts ou des dépenses (MXN/kg) liés à la commercialisation du café de second choix	Il s'agit des coûts ou dépenses liés à la commercialisation de ce café sur le marché national, qui est généralement destiné au café soluble, aux mélanges, etc.	Source : DGPA. En l'absence de référence, 1 peso a été indiqué à titre indicatif.
9.	Prix d'achat du café de second choix	La formule donne le prix d'achat du café de second choix (MXN/kg)	Une fois les valeurs des variables précédentes saisies, la formule donne le prix du café à l'achat en pesos par kilo.	Cette valeur est directement dérivée de la formule, mais les champs doivent au préalable être correctement remplis.
10.	Prix d'achat du café en parche	La formule donne le prix d'achat en pesos d'un quintal de café en parche, qui résulte de la somme du prix de chaque catégorie de grains (vert de qualité supérieure	Il s'agit du prix pondéré du café en parche, tenant compte de la proportion de café vert de qualité supérieure et de café de second choix.	Cette valeur est directement dérivée de la formule, mais les champs doivent au préalable être correctement remplis.

[Logo] Agriculture

Secrétariat à l'agriculture et au développement rural

		et de second choix) multipliée par leur proportion respective.	Pour les producteurs qui vendent du café en parche, la formule s'applique jusqu'à cette étape.	
11.	Conversion en cerises	1. Sélectionnez le rendement en café cerise, pour lequel une moyenne de 250 est proposée. Il s'agit du nombre de kg de café cerise nécessaires pour obtenir un quintal de café, les valeurs les plus basses indiquant un rendement plus élevé (le rendement pourra être déterminé et convenu en fonction de la période de récolte). 2. La formule donne le prix du café cerise en fonction du rendement et du prix d'achat du café en parche. 3. Enregistrer la valeur des coûts ou des dépenses (MXN/kg)	Cette phase de la formule s'applique aux producteurs qui vendent leur café en cerises. Il s'agit du nombre de kilos de cerises nécessaires pour obtenir un qq de café en parche. On considère généralement 250, mais ce chiffre peut varier en fonction de la variété, du climat et de la qualité ; par conséquent, si nécessaire, il convient de définir une méthode pour le déterminer (dans une fourchette de 200 à 300). Pour déterminer le prix du café cerise, on divise le prix du qq de café en parche par le nombre de kg de cerises nécessaires pour produire ce qq de café en parche.	Le coût de la transformation de la cerise en café en parche n'est pas pris en compte. La DGPA déterminera le mécanisme permettant de l'obtenir.

[Logo] Agriculture

Secrétariat à l'agriculture et au développement rural

		liés à la transformation des cerises en café en parche. Si elle est exprimée en MXN/qq, elle doit être convertie en MXN/kg (valeur en MXN/qq divisée par 57,5). 4. La formule donne le prix final du café cerise en MXN/kg.		
--	--	---	--	--

[Logo] Agriculture

Secrétariat à l'agriculture et au développement rural

cerise	parche	vert
		
1 qq = 250 kg (fourchette de 200 à 300 kg, selon la variété, le climat et la qualité)	1 qq = 57,5 kg	1 qq = 46 kg

Fin du document

MYAS/IHH